
Rapport de la commission de gestion et des finances
chargée de l'examen
des comptes et de la gestion du Conseil d'Etat
pour l'exercice 2000

(Du 12 mars 2001)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission de gestion et des finances chargée de l'examen des comptes et de la gestion du Conseil d'Etat pour l'exercice 2000. La constitution de la commission et la répartition de ses travaux se sont faites de la manière suivante:

Bureau

Président: M. Pierre Golay
Vice-président: M. Claude Borel
Rapporteur: M. Damien Cottier

Sous-commissions

1. *Département de la justice, de la santé et de la sécurité*
M. Olivier Haussener, président, M. Jean-Bernard Wälti et M^{me} Laurence Vaucher.
2. *Département des finances et des affaires sociales – Autorités*
M^{me} Thérèse Humair, présidente, M. Charles-Henri Augsburger et M. Alain Bringolf.
3. *Département de la gestion du territoire*
M. Damien Cottier, président, M. Michel Barben et M^{me} Odile Duvoisin.
4. *Département de l'économie publique*
M. Adrien Laurent, président, M. Pierre Golay et M. Gilles Pavillon.
5. *Département de l'instruction publique et des affaires culturelles*
M. Claude Borel, président, M. Jean-Marc Nydegger et M. Philippe Loup.

La commission plénière s'est réunie le 5 mars pour l'examen des comptes, le 6 mars pour l'examen de la gestion et le 12 mars 2001 pour l'adoption du présent rapport, toujours en présence du Conseil d'Etat.

Elle tient à remercier le Conseil d'Etat et l'administration pour leur disponibilité et pour l'ensemble des documents qui ont été remis tant à la commission plénière qu'aux sous-commissions. Les sous-commissions et leurs présidents-rapporteurs sont également remerciés pour la qualité et la rapidité de leur travail. Ces efforts étaient d'autant plus importants en cette année 2000 qu'en

raison de la fin de législature, les comptes sont présentés au Grand Conseil presque deux mois plus tôt qu'habituellement.

Le présent rapport comprend, comme c'est désormais l'habitude, deux sections distinctes: la première ayant trait aux comptes et la seconde à la gestion. Les questions traitées par la commission plénière sont reprises dans la partie générale de chaque section alors que les chapitres relatifs aux départements traitent exclusivement des travaux effectués par les sous-commissions.

1. COMPTES

1.1. Partie générale

1.1.1. *Compte de fonctionnement*

Les comptes 2000 présentent pour la dixième année consécutive un résultat déficitaire mais celui-ci est nettement inférieur aux prévisions budgétaires. Il est également nettement moins élevé que le déficit de l'exercice 1999. L'excédent de charges s'élève en effet à 12,3 millions de francs alors que le budget prévoyait un déficit de 36,8 millions (- 24,5 millions). Il s'agit du meilleur résultat depuis 1990. Quant à l'exercice 1999 il bouclait, rappelons-le, avec un déficit de 25,1 millions de francs.

Globalement, les revenus enregistrent par rapport au budget une amélioration de plus de 55 millions de francs dont plus de 45 millions de recettes fiscales supplémentaires. Notons qu'à lui seul l'impôt sur les personnes morales connaît une progression de 22,5 millions de francs. La conjoncture favorable a donc très largement contribué à cette amélioration des finances, même si le système *postnumerando* influence ce résultat (effet cumulatif des améliorations conjoncturelles). Quant aux impôts de successions, ils croissent de 11,9 millions de francs, ce montant étant, évidemment, sujet à varier de manière imprévisible d'une année à l'autre. Par rapport aux comptes 1999, les revenus augmentent de 68,9 millions de francs.

Les charges de fonctionnement dépassent les prévisions de 31 millions de francs. Cette croissance résulte pour l'essentiel des facteurs suivants:

- rétrocessions d'une partie de l'IFD aux communes (3,86 millions de francs);
- augmentation des subventions redistribuées (+ 4,5 millions de francs);
- attributions supplémentaires aux fonds et financements spéciaux (+ 14,2 millions de francs);
- augmentation des biens, services et marchandises (+ 3 millions de francs)

Les charges de personnel sont-elles très proches de la cible? La différence par rapport au budget (+ 880.000 francs) s'explique essentiellement par la fixation de l'indice des salaires à 124,25 points alors que le budget le prévoyait à 123,5 points.

A noter que le Conseil d'Etat a, avant la clôture des comptes, décidé de l'attribution (non prévue au budget) de 4 millions de francs à trois fonds; 2 millions de francs supplémentaires ont été attribués au fonds de promotion de l'économie, 1,7 million de francs au fonds de crise et 0,3 million de francs au fonds d'encouragement des activités culturelles et artistiques. Ces 4 millions de francs sont inclus dans le montant de 14,2 millions. Le solde résulte de l'évolution favorable des charges et des revenus du fonds de promotion de l'économie, du fonds de crise et du fonds des mensurations officielles.

Relevons également que si le fonds des eaux prévoyait des recettes de 9 millions de francs (redevances versées par les communes), le règlement d'utilisation de ce nouveau fonds a toutefois prévu le versement de cette redevance en deux acomptes. En 2000, les communes n'ont versé que l'acompte d'octobre, soit 50% du montant budgétisé. Une part des amortissements a été mise à charge du service de la protection de l'environnement.

1.1.2. Compte des investissements

Les investissements nets ont été en 2000 de 16% plus élevés que le budget (investissements nets 2000: 117,9 millions de francs; budget 2000: 101,7 millions de francs).

Ces dépassements sont essentiellement explicables par les travaux routiers (Autoroute A5, 10^e crédit routier, modification de la ventilation du tunnel de la Vue-des-Alpes). En outre, des dépenses non-budgétisées ou plus fortes que prévues ont été engagées pour le Centre de protection civile et du feu de Couvet, le rachat de Neuchâtel Asphalte S.A., les travaux forestiers consécutifs à l'ouragan Lothar des 26 et 27 décembre 1999 et l'acquisition du collège de Beauregard à La Chaux-de-Fonds. D'autres investissements sont en revanche restés en deçà du budget (*Laténium*, Unimail, salles de sport de la Riveraine à Neuchâtel).

1.1.3. Financement

Malgré l'augmentation des investissements, l'insuffisance de financement se trouve améliorée par le résultat du compte de fonctionnement. Elle se situe à 36,7 millions de francs (budget: 58,0 millions de francs). Toutefois, cette insuffisance augmente par rapport à l'exercice précédent: comptes 1999: 21,6 millions de francs.

Le degré d'autofinancement des investissements lui se situe à un niveau comparable à celui de l'exercice précédent en se fixant à 52,8%. Rappelons qu'en 1999, il s'élevait à 54%, en 1998 à 29,4% et en 1997 à 39,6%.

La dette consolidée s'établit désormais à 1,572 milliard de francs (contre 1,499 milliard de francs à la fin de l'exercice 1999, soit une augmentation de 73,7 millions de francs). Elle induit des intérêts passifs de 66,8 millions de francs pour l'année 2000. Quant au découvert il s'établit à 427,16 millions de francs au 31 décembre 2000 (contre 414,81 millions de francs au 31 décembre 1999, soit une augmentation de 12,35 millions de francs).

1.1.4. Appréciation de la commission

La commission s'est déclarée dans son ensemble très satisfaite par cette amélioration de l'exercice 2000 par rapport au budget d'une part et aux comptes 1999 de l'autre. Le canton semble donc sortir plus vite que prévu (notamment par rapport à la planification financière) du cycle des déficits.

Les commissaires sont unanimes pour déclarer que, déduction faite des attributions aux fonds et réserves, l'exercice 2000 boucle en fait à l'équilibre, voire avec un léger bénéfice (les chiffres pouvant varier un peu selon les analyses de chacun). Le déficit annoncé de 12,3 millions de francs est donc purement comptable suite à diverses attributions.

Ce résultat est donc encourageant, ce d'autant plus que les dépenses de fonctionnement ont été relativement bien respectées. On devrait dès lors tendre vers des exercices qui permettront de diminuer le découvert et d'entamer le remboursement de la dette. Toutefois certains commissaires ont manifesté leur inquiétude de voir qu'une hausse des revenus (+ 55,6 millions de francs) était immédiatement compensée par une hausse des dépenses (+ 31,2 millions de francs)! D'autres rappellent que les trois quarts de cette hausse correspondent à de simples transferts ou redistribution de recettes ou à des attributions à des fonds ou financements spéciaux (cf. chapitre 1.1.1 Compte de fonctionnement).

La commission estime toutefois que la conjoncture pourrait se modifier plus rapidement qu'on ne le pense. L'effet d'un tel phénomène serait d'autant plus fort sur les finances de l'Etat que celui-ci a dû introduire le système *postnumerando* (voir remarques plus bas sur l'effet cumulatif du *postnumerando*).

De nombreux commissaires se sont demandés si les attributions aux fonds non prévues au budget (4 millions de francs) sont opportunes et si le Conseil d'Etat ne devrait pas s'en remettre au Grand Conseil. La commission dans son ensemble a toutefois été sensible aux arguments du Conseil d'Etat qui a estimé justifié d'attribuer 2 millions de francs au fonds de promotion de l'économie et 1,7 million de francs au fonds de crise, étant donné l'amélioration des revenus de l'impôt sur les personnes morales de 22,5 millions de francs.

L'attribution de 300.000 francs au fonds d'encouragement des activités culturelles et artistiques se justifie quant à elle du fait que la culture a dû se "serrer fortement la ceinture" durant les années de crise. Ce montant sera utilisé durant la période d'Expo.02.

Plusieurs commissaires se sont inquiétés du montant atteint par la dette cantonale (1,57 milliard de francs) et, plus particulièrement, par le découvert (427,16 millions de francs).

Au chapitre des investissements, plusieurs commissaires sont intervenus pour rappeler que le Conseil d'Etat comme le Grand Conseil proposent à un ralentissement des investissements. Or ceux-ci continuent de croître année après année (se référer notamment au graphique VI des annexes au rapport du Conseil d'Etat). Le gouvernement relève à ce propos que le Grand Conseil a pu se prononcer sur la plupart des crédits concernés et que certains projets ont été abandonnés ou retardés pour ne pas augmenter encore plus les investissements.

La commission a aussi évoqué son inquiétude devant l'explosion des subventions (se référer au graphique IV annexé au rapport du Conseil d'Etat). Le gouvernement a confirmé avoir pris du retard dans la mise en place de l'ordonnance d'application de la nouvelle loi sur les subventions. Toutefois, ce projet devrait être mis sous toit rapidement. Néanmoins, de nombreuses subventions (p. ex. le traitement des enseignants) qui sont prévues par d'autres lois ne seront pas évitables.

Les points suivants ont encore été relevés par les commissaires:

- La différence entre budget et comptes ne résulte pas d'une "erreur" de planification mais de données difficilement maîtrisables comme l'amélioration conjoncturelle et la modification de l'indice de capacité financière du canton.
- Le système *postnumerando* induit un effet de cumul. En effet, s'agissant des personnes morales, les comptes 2000 comprennent la somme des acomptes facturés provisoirement en 2000 et du décompte définitif de l'impôt 1999. Le bénéfice imposable de plusieurs sociétés ayant augmenté pour la taxation 1999, ces entreprises ont dû s'acquitter en 2000 à la fois d'un solde 1999 augmenté et d'acomptes 2000 plus élevés. En période de croissance des bénéficiaires, ce système pousse les perceptions à la hausse et particulièrement en début d'amélioration (inversion de la tendance). Lors de baisse de conjoncture, ce phénomène pourra également se produire à l'inverse en cumulant les effets d'une détérioration du bénéfice. Cet effet sera dès 2001 par contre nettement atténué pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques étant donné que, dans l'ensemble, celui-ci bénéficie d'une bien plus grande stabilité.
- Plusieurs commissaires ont insisté sur l'importance de l'effet de l'amélioration de l'indice de capacité financière. Cette amélioration a en effet diminué les subventions et aides fédérales de 8 millions de francs environ.
- Imposition des rentiers AVS à 100%: bien que cette question ne touche pas directement les comptes 2000, plusieurs commissaires se sont interrogés sur les intentions du Conseil d'Etat afin d'atténuer l'effet de l'imposition à 100% des rentiers (rappelons qu'un postulat est pendante). La commission a été informée sur la complexité de la question et la nécessité de ne pas introduire de nouvelles iniquités alors que le but de la loi fédérale (LHID) était de diminuer celles-ci! Il est relevé notamment les situations différentes en fonction des communes ainsi que la question de la structure des revenus. Ainsi, les prestations complémentaires AVS-AI ne sont par exemple pas fiscalisées. Un rapport sera présenté par le Conseil d'Etat dans le courant de l'année.

- La commission a discuté de l'imposition du bénéfice des entreprises "multicantonales" et notamment d'instituts bancaires. Elle a été informée du fait que plusieurs cas ont pu être réglés à satisfaction. D'autres discussions sont menées par le Conseil d'Etat.
- Certains se sont demandé comment on pourrait améliorer les prévisions conjoncturelles à moyen terme. La commission a été informée sur les moyens dont dispose le Conseil d'Etat et ses méthodes d'analyse. Il a également été relevé qu'un projet d'observatoire romand du marché du travail est en discussion dans le cadre des mesures d'accompagnement aux accords bilatéraux Suisse-UE. La conjoncture internationale est très importante pour notre canton qui est un des plus grands exportateurs de Suisse (avec Bâle).
- La commission s'est également demandé comment le canton intervenait pour s'assurer que sa position sera honnêtement défendue dans le débat sur la nouvelle péréquation financière intercantonale. Le Conseil d'Etat a annoncé que l'avant-projet était en cours de complète refonte.
- La commission a noté avec satisfaction que l'évolution conjoncturelle laissait augurer d'un exercice 2001 lui aussi très favorable.
- Répondant à certains commissaires, le Conseil d'Etat a déclaré qu'aucune entreprise n'avait quitté le canton pour des raisons fiscales.
- La nouvelle statistique du personnel donne une vision plus claire de la situation. Il est en outre relevé que les personnes payées par des tiers figurent dans l'effectif dit "hors dotation".
- Il a été relevé que le Conseil d'Etat a voté de nombreux crédits dans sa compétence financière. Toutefois certains de ces crédits "à répétition" trahissent l'esprit et la lettre de la loi sur les finances. La commission a souhaité que cette pratique soit évitée et que si un tel crédit de "rallonge" doit être adopté, la commission de gestion et des finances soit avertie par le gouvernement. Le Conseil d'Etat a estimé que cette pratique concernait essentiellement les travaux d'entretien des bâtiments et le traitement de l'information. Il envisage de proposer à l'avenir des crédits-cadre au Grand Conseil pour ce type d'investissements.
- La commission a discuté des critères choisis pour comptabiliser les transitoires. Il est relevé qu'en cette matière le service financier table sur la prudence et la rigueur. Une écriture est passée dans les transitoires seulement lorsque la facture a été expédiée et que le paiement est garanti. De même pour les charges, celles-ci ne sont passées dans les transitoires qu'avec beaucoup de réserve. Sinon il y aurait un moyen de détourner le principe budgétaire qui veut que les crédits qui n'ont pas été employés en fin d'année soient périmés.
- Certains commissaires ont demandé un geste en faveur de la fonction publique au vu du résultat financier. Toutefois, la commission a relevé que l'indexation des traitements (+ 3,3 millions de francs) et les augmentations individuelles de salaires (+ 2,6 millions de francs) induisent déjà une hausse de 5,9 millions de francs par rapport aux comptes 1999. Il est à noter que des discussions ont lieu actuellement entre le gouvernement et les représentants des syndicats du personnel.

Sur le plan formel, la commission a relevé la qualité des documents qui lui ont été remis. Ceci simplifie grandement l'activité des commissaires. Elle a par ailleurs noté que les écarts entre budget et comptes font l'objet de nombreux commentaires de la part du Conseil d'Etat. Elle se félicite de cette évolution qui permet une meilleure analyse des comptes.

La commission a en outre décidé que les sous-commissions recevraient à l'avenir, avec les comptes du département qui leur est attribué, la liste de tous les objets en cours d'amortissement.

1.2. Examen de détail

1.2.1. Autorités

Le chef du département des finances et des affaires sociales était accompagné par le secrétaire général du département, par le directeur du service financier, ainsi que par le chancelier d'Etat pour l'examen des comptes des autorités.

En ce qui concerne ce chapitre, une augmentation des charges nettes de 567.000 francs par rapport au budget est constatée. Les principaux changements intervenus se rapportent aux éléments suivants:

- augmentation des jetons de présence, due à une session supplémentaire pour l'examen de la nouvelle Constitution et à plusieurs séances de relevée pendant l'année 2000;
- contribution aux partis politiques (+ 100.000 francs);
- aides ponctuelles, suite aux catastrophes naturelles en Valais et au Tessin (+ 150.000 francs);
- achat d'un véhicule pour le service du Conseil d'Etat;
- frais augmentés pour les campagnes d'information relatives aux votations populaires, notamment pour la péréquation financière (+ 50.000 francs) et pour la nouvelle Constitution cantonale (+ 200.000 francs) (matériel de bureau, affranchissements, vote-info et fascicules plus attrayants);
- l'augmentation du traitement du personnel à la chancellerie d'Etat, concerne un nouveau poste, instauré au cours de l'année 2000 pour une chargée de communication;
- au service du Grand Conseil, un demi-poste supplémentaire (transfert depuis le Département de la justice, de la santé et de la sécurité) concerne une secrétaire aux procès-verbaux pour les commissions parlementaires.

Quant à la feuille officielle, le chancelier d'Etat nous informe qu'une étude est en cours. En effet, lors de l'examen du budget 2001, la sous-commission a relevé l'aspect triste et peu attrayant du journal.

1.2.2. Département de la justice, de la santé et de la sécurité

1.2.2.1. Généralités

La sous-commission du département s'est réunie le 12 février 2001 afin d'examiner les comptes et la gestion de l'exercice 2000.

La séance s'est déroulée en présence de la cheffe du département, M^{me} Monika Dusong, de la secrétaire générale, du responsable financier et administratif, ainsi que de l'ensemble des chefs de service.

Pour son travail, le département a mis à notre disposition les rapports suivants:

- un projet du rapport annuel du Département de la justice, de la santé et de la sécurité;
- un rapport spécifique des comptes 2000;
- un rapport de synthèse sur la législature 1997-2001;
- un tableau des effectifs 2000.

Ces documents ont grandement facilité le travail et ont contribué à suivre l'évolution financière du département non seulement sur l'année 2000, mais également sur l'ensemble de la législature.

Bien que le bouclage des comptes 2000 ait dû être fait dans des conditions difficiles et parfois même avec précipitation, le travail de la sous-commission s'est déroulé dans de bonnes conditions.

Appréciation générale

Résultat global

Analysé dans sa globalité et en regard du résultat des comptes 2000 cantonaux, les comptes du département ont rencontré l'approbation de la sous-commission.

Le résultat 2000, qui présente un excédent de charges de 117.631.915 francs, en progression de 1.621.115 francs (+ 1,40%) par rapport au budget, et de 902.055 francs (0,77%) par rapport aux comptes 1999, peut être considéré comme bon. Les principaux objectifs budgétaires ont été atteints.

D'importantes différences dans certains émoluments et taxes ont été remarquées. Nous pensons spécialement aux émoluments du service et offices des poursuites et faillites, aux taxes fédérales liées à l'office du registre du commerce ainsi qu'aux émoluments administratifs du service des automobiles et de la navigation. De plus, il est à relever que les recettes sur les amendes et ordonnances pénales contribuent de manière importante à contenir le résultat dans les limites du budget.

Personnel

Une augmentation de 17,58 postes en valeur de postes complets est à mettre en évidence en comparaison de l'exercice 1999, alors qu'en regard du budget, nous assistons à une diminution de 2,86 postes. Nous précisons toutefois que cette différence comprend 15,5 postes d'aspirants auprès de la police cantonale, qui constitue du personnel en formation et donc non actif sur le terrain.

Au niveau de la masse salariale (+ 1,8% sur le budget), l'exercice 2000 prend notamment en compte la nouvelle évaluation des fonctions du personnel cantonal, le rattrapage des cotisations LPP consécutifs à l'intégration d'indemnités pour inconvénients de fonction dans les traitements du personnel de la police cantonale et des établissements de détention.

Des remplacements pour absences de longue durée ont également contribué à l'accroissement des charges salariales auprès de l'Hôpital de Perreux.

D'ailleurs, ce problème d'absences de longues durées apparaît fréquemment dans plusieurs services du département et en influence de manière négative la bonne marche car il pèse sur l'ensemble des collaborateurs présents.

Au vu des nombreux grands chantiers ouverts (réorganisations de services, mise en œuvre de planifications, introduction de nouvelles méthodes de gestion), la sous-commission a constaté une volonté de bien faire. Le niveau et la qualité des prestations ont été maintenus, voire améliorés dans certains secteurs sans avoir forcément recours à des moyens supplémentaires.

Il est à relever qu'une pression assez forte s'exerce sur les cadres, et qu'un rôle toujours plus important est donné à la gestion et à la conduite par objectif. Des collaborations internes se mettent en place.

Biens, services et marchandises

L'augmentation de 7,38% par rapport au budget est à mettre principalement sur le compte de l'assistance judiciaire, la rubrique médecins et experts du ministère public et des juges d'instruction, les ports spéciaux du service des poursuites et faillites liés au traitement du contentieux des impôts, ainsi qu'à des crédits supplémentaires à la police cantonale.

Subventions et contributions

L'augmentation des subventions accordées, qui présentent une hausse de près de 2,1 millions de francs entre le budget et les comptes, provient presque exclusivement des hospitalisations hors canton. Ce dépassement n'est que partiellement compensé par une réduction des subventions versées au titre de la LESP. A.

Les subventions acquises présentent un résultat favorable de 2,9 millions de francs, pour l'essentiel dû à la part des communes à l'aide hospitalière, ainsi qu'au paiement par l'OFAS de 790.000 francs à l'Hôpital de Perreux à titre de subventions rétroactives.

Investissements

Le volume des investissements nets 2000, pour un montant de 10.215.478 francs, est supérieur de 2.755.478 francs aux prévisions budgétaires. Bien que les investissements du nouveau concept de l'Hôpital de Perreux soient nettement inférieurs, la majeure partie de la différence se trouve dans le crédit de construction du centre cantonal de la protection civile et du feu à Couvet qui englobe également les coûts de construction du centre sportif intercommunal, dont les montants seront récupérés lors du bouclage des comptes. Il est à remarquer que l'Etat fait office de banquier dans ce projet.

1.2.2.2. Examen de détail**Division de la justice*****Service de la justice***

L'assistance judiciaire a de nouveau retenu toute l'attention de la sous-commission. Bien que stabilisée en regard des comptes 1999, elle dépasse tout de même les prévisions budgétaires. Le manque d'un instrument de contrôle au sujet de recours sur décision n'est pas étranger à ce phénomène. Nous ne pouvons qu'encourager le département à faire des propositions dans ce sens afin de mieux maîtriser l'accès à ces prestations.

Les remboursements de frais divers, malgré une augmentation des contrôles pour ivresse au volant, n'atteignent pas le budget prévu. Cela est principalement dû à des écoutes téléphoniques non couvertes. A mettre en relation avec la rubrique médecins et experts au ministère public et des juges d'instruction.

La rubrique amendes, avec une progression de 29% sur le budget et de 16% sur les comptes 1999, permet à elle seule de présenter un résultat des comptes 2000 du département proche du budget. Cette progression est due partiellement à l'augmentation des tarifs des ordonnances pénales et à l'intensification des contrôles radars voulue pour lutter contre les excès de vitesses, sources de trop nombreux accidents graves. Par ailleurs, de nombreuses communes se sont équipées de radars, accroissant par là également les contrôles.

Tribunal cantonal

Le nouveau Tribunal économique a connu quelques problèmes de mise en route. Aucun résultat concret n'est encore apparu. La complexité et la longueur d'instruction de certaines affaires sont également à mettre en évidence.

Lors de la création de cette nouvelle instance, un certain retour sur investissement avait plus ou moins été escompté. Or, il est trop tôt pour juger de la pertinence de cette attente.

Services des poursuites et faillites

Ce service, en pleine réorganisation, voit ses ports spéciaux augmenter de façon significative. Le passage du contentieux des impôts 1998 et 1999 des personnes physiques au service des poursuites et faillites ayant enfin pu se faire, avec environ une année et demi de retard, l'envoi massif de réquisition de poursuites s'est fait en fin d'année 2000. La perception des émoluments administratifs relative à ce traitement n'apparaîtra qu'au bouclage des comptes 2001.

Il est à prévoir que ce retard ne pourra se résorber en une année. Une attention toute particulière sera donnée au suivi de ce problème.

Office du registre du commerce

Alors que cet office voit sa dotation en personnel diminuer de 0,83 poste pour l'année 2000, les émoluments administratifs sont à la hausse. Un regain d'activité en est la principale cause. A noter que la facture de taxes fédérales, de l'ordre d'un montant de 125.000 francs, n'a pas pu être prise en compte, en raison du retard dans son envoi.

Service du registre foncier

Une bonne activité, liée à la reprise des affaires dans le secteur des PPE et des lotissements permet la perception d'émoluments administratifs en relation avec ceux budgétisés. Il est à remarquer que ce service a vu sa dotation en personnel baisser d'un poste et demi en vue du regroupement des offices de La Chaux-de-Fonds et du Locle planifié pour la rentrée 2001.

Service pénitentiaire – Etablissements de détention

Les principales variations de coûts dans le domaine carcéral se retrouvent dans les charges de personnel.

Celles-ci découlent de la nouvelle évaluation des fonctions du personnel, du rattrapage des cotisations LPP consécutives à l'intégration d'indemnités pour inconvénients de fonction dans les traitements et de la migration de l'office d'application des peines, dépendant auparavant du service de la justice.

La Maison d'éducation au travail (MET), en raison du départ de plusieurs collaborateurs, a vu son activité diminuer.

Division de la santé

Service de la santé publique

La mise en œuvre de la planification sanitaire a principalement occupé ce service durant l'année 2000.

Le retard pris dans la facturation des prestations dans les hôpitaux, dû à l'introduction d'un nouveau programme de facturation, a été rattrapé.

Aide hospitalière

Bien qu'en diminution, en regard des comptes 1999, les hospitalisations hors canton représentent toujours une part très importante dans les coûts de la santé de notre canton. La part des interventions médicales pour les personnes disposant d'une assurance complémentaire qui auraient pu se faire dans les établissements du canton ne nous est pas connue. Le service de la santé publique est en pourparlers avec les deux principaux centres hospitaliers hors du canton, afin de négocier les prix pratiqués pour les interventions les plus fréquentes.

Le GIS est actuellement en phase de consolidation; il sera certainement à moyen terme rattaché au DIPAC dans le cadre des prestations de santé en faveur de la jeunesse.

Une discussion s'est engagée sur le statut du personnel, les conditions de travail ainsi que sur le nombre anormalement élevé des départs et changements de personnel dans le secteur de la santé du canton.

Une convention collective de travail est en préparation, celle-ci devra notamment régler une certaine harmonisation des salaires, les horaires de travail, ainsi que les conditions d'engagement. Elle devrait ainsi permettre une revalorisation des différentes professions du secteur médical. Ce qui ne devrait pas se faire sans coûts supplémentaires.

Etablissements pour personnes âgées

Sans le remboursement par la caisse de compensation des frais médicaux des pensionnaires d'un home de la Chaux-de-Fonds, pour un montant de 752.409 francs, le résultat des comptes des homes LESPAS aurait été exactement conforme au budget.

Hôpital psychiatrique de Perreux

Si les comptes 2000 de l'Hôpital correspondent exactement au budget, nous remarquons une hausse importante et inhabituelle du nombre de patients traités dans les deux secteurs que sont la psychiatrie gériatrique et la psychiatrie (+ 25%), alors que le nombre de journées d'hospitalisation reste stable. Un manque de psychiatres dans le canton pourrait être une source de réponse.

L'augmentation des frais de mandats et expertises provient du retard dans la facturation de l'Hôpital des Cadolles pour des prestations exécutées en 1999.

Division de la sécurité

Police cantonale

Les comptes de la police cantonale laissent apparaître un excédent de charges supérieur de 721.436 francs en comparaison du budget. Cela provient essentiellement de l'augmentation des charges de personnel découlant de l'adaptation des traitements liée à l'évaluation des fonctions et au rappel de cotisations de la Caisse de pensions pour l'intégration de l'indemnité pour inconvénient de service (+ 905.917 francs). Cette augmentation est partiellement compensée par les émoluments pour retraits de plaques et divers.

Service des automobiles et de la navigation (SCAN)

Au niveau comptable, les comptes du SCAN permettent de percevoir certains effets de la méthode GESPA. Plusieurs disponibles sur des crédits ou montants non utilisés ont été reportés sur d'autres comptes, comme l'autorise l'arrêté du Conseil d'Etat concernant les services-pilotes GESPA.

Si les différentes taxes sont en légère progression, due à la hausse du parc des automobiles et à l'immatriculation de bateaux, par contre les émoluments sont en baisse. L'augmentation des mesures administratives ne compense de loin pas la diminution des contrôles techniques. Cette baisse provient essentiellement d'absences de longue durée de collaborateurs à la halle d'expertise.

Une discussion s'est engagée sur la politique du personnel de l'Etat, quant aux possibilités de remplacement ou d'engagement de certains collaborateurs. Lorsque les absences de collaborateurs pour une longue période pénalisent la bonne marche d'un service, la possibilité d'engager du personnel devrait être beaucoup plus rapide.

Alors que le Conseil d'Etat fait part de son inquiétude quant à certaines actions visant à le couper de certaines ressources, la sous-commission trouverait dommage de ne pas se donner les moyens d'optimiser ses recettes.

De plus, les retards pris dans les contrôles techniques pourraient mettre dans une situation difficile le SCAN en cas d'une libéralisation du marché. A moyen terme, le risque de voir un transfert de ces contrôles partir à l'extérieur et priver l'Etat de revenus importants n'est pas impossible.

Service des affaires militaires – Etablissements militaires exploit. et administration

Ces deux services sont toujours dans l'attente de prises de décisions claires quant au futur rôle à jouer dans Armée XXI.

Grâce à une bonne occupation de la place d'armes, due en grande partie à la fermeture temporaire de Liestal (100 recrues), les dédommagements de la Confédération ont permis d'améliorer le résultat des comptes des établissements militaires. Des problèmes de personnel, liés à des absences de longues durées, sont à signaler.

Service de la protection civile et du feu

Peu de changements dans la PC. Ce n'est qu'en 2003 que la nouvelle structure de la protection de la population apparaîtra. Elle aura des effets sur les effectifs des personnes astreintes au service, le système de recrutement commun Armée – PC et sur la réduction du nombre de places protégées exigées.

Le suivi de la construction du nouveau centre d'instruction de Couvet a tout particulièrement occupé ce service durant l'année 2000. Des retards dans les travaux, principalement occasionnés par des conditions atmosphériques difficiles en début de chantier ainsi que par la difficulté d'entreprises à respecter les délais, ont contraint le maître de l'ouvrage à reporter l'ouverture du centre et par la même occasion les premiers cours planifiés au printemps 2001 d'un mois.

Des montants avancés à une entreprise adjudicataire pourraient ne pas être récupérés, celle-ci ayant fait faillite depuis. Une action judiciaire est en cours.

Certaines demandes supplémentaires en cours de chantier, émanant du syndicat intercommunal, seront très majoritairement prises en charge par celui-ci. Malgré ces problèmes, le crédit sera globalement respecté, sous réserve des éléments admis en cours de chantier (TVA, intempéries, matériaux et équipements supplémentaires liés à la facilité d'entretien et à l'attractivité notamment).

Une convention réglant les modalités d'utilisation et d'entretien du centre devra être signée entre l'Etat et le syndicat intercommunal.

Au niveau des interventions, près de 2000 jours de services ont été accomplis dans le cadre de Lothar. Soixante personnes se sont également déplacées à Gondo lors des intempéries meurtrières de l'automne. La PC a également été mise sur pied lorsqu'un train a été bloqué dans le Val-de-Travers à la suite de la rupture d'une ligne électrique.

En ce qui concerne l'instruction, l'accent principal a été mis sur la formation de groupes d'intervention en cas d'urgence. De 600 à 700 personnes peuvent être mises sur pied rapidement.

Un système d'alarme reliant près de 2300 personnes des corps de sapeurs pompiers, de la police, des médecins et de la PC est opérationnel.

En ce qui concerne le futur SIS des Montagnes neuchâteloises, certaines communes qui bénéficiaient des prestations des deux villes à des coûts symboliques se devront de participer d'une façon plus importante et selon une clé de répartition différente à ce nouveau centre. Cela va dans le sens de la nouvelle péréquation financière, où des critères d'éloignement et de rattachement à un centre ont été introduits.

1.2.3. Département des finances et des affaires sociales

La sous-commission de gestion et des finances du Département des finances et des affaires sociales a siégé le mardi 20 février 2001 au Château de Neuchâtel, pour l'examen des comptes 2000. Le chef du département était accompagné par le secrétaire général du département et par le directeur du service financier.

Compte de fonctionnement 2000

Lors de la discussion générale, le chef du département explique aux commissaires dans les grandes lignes le résultat, qui, faut-il le rappeler, est beaucoup plus favorable que prévu. Disons d'emblée que les commissaires sont plutôt enchantés de l'embellie. Quant à l'écart qui est important par rapport au budget (mais dans le bon sens), il est constaté que ce n'était nullement une intention, mais l'addition de plusieurs éléments, difficilement chiffrables une année en arrière. L'élément principal est évidemment la reprise économique qui a été bien plus marquée que prévue et le fait que les prévisions budgétaires aient reposé sur les résultats 1998 voir 1997 des entreprises.

Le résultat général des comptes de l'Etat (amélioration de 24,455 millions de francs par rapport au budget) est particulièrement perceptible à travers le Département de finances et des affaires sociales.

Ainsi, les recettes du département ont subi une augmentation de 55,8 millions de francs et les dépenses une augmentation de 18,2 millions par rapport au budget. Ces différences, dans les grandes lignes, s'expliquent de la manière suivante:

Recettes:	<i>Millions de francs</i>
– augmentation des recettes fiscales	45,0
les différences les plus significatives sont l'impôt sur les personnes morales (+ 22,5), l'impôt sur les successions et donations (+ 12) et l'impôt sur les personnes physiques (+ 7,7)	
– part à l'impôt fédéral direct	8,6
– valeur d'immeubles vendus et revenus de biens immobiliers	2,2

ainsi que d'autres variations de moindre importance.

Si le canton a enregistré 6 millions de francs supplémentaires provenant de la part communale à l'action sociale, une diminution temporaire presque identique des subventions fédérales, dans le cadre des réductions des cotisations des primes de l'assurance-maladie, compense cette plus-value.

Dépenses:	<i>Millions de francs</i>
– action sociale où la différence se situe à	12,0
– Part communale à l'impôt fédéral direct	3,5
– Intérêts passifs	1,2

et d'autres variations de moindre importance, liées au personnel, aux dédommagements des collectivités et aux frais de perception.

Dans la discussion générale, les éléments suivants ont été examinés d'une manière plus détaillée.

Personnes morales

Si dans l'année 2000, l'embellie est imputable avant tout à l'impôt sur les personnes morales, nous constatons que 5294 sociétés ont été concernées et que le produit global de la taxation (impôt direct sur capital et bénéfice) s'élève à 85 millions de francs.

Ce qui est plus inquiétant, c'est le fait que 10% uniquement, soit 519 sociétés ont produit les 95,45% (presque 81 millions) des revenus fiscaux. Le solde provient des autres 4775 sociétés.

Dans le but d'augmenter ce taux et afin de consolider les recettes fiscales de l'Etat provenant des personnes morales, les commissaires sont unanimes sur les constats, mais plutôt divisés sur les moyens pour y parvenir.

Cependant, aucun ne conteste qu'il est important de conserver nos grandes entreprises dans le canton, en étant à leur écoute (dans la mesure du possible), tout en visant une diversification (favoriser l'implantation d'entreprises exogènes et aider les entreprises endogènes à se développer).

Si deux commissaires font remarquer que l'impôt sera diminué en 2001 (nouvelle loi sur la fiscalité qui réduira le taux moyen de 15,9% à env. 10%), le troisième commissaire pense que l'attractivité du canton et la reprise économique seront à même d'influencer favorablement le travail de la promotion économique et par là les recettes fiscales.

Personnes physiques

L'augmentation de l'impôt sur les personnes physiques (+ 7,7 millions de francs) est réjouissante, bien que moins spectaculaire, elle reflète la bonne marche de l'économie. Cependant, le système de perception étant en cours de changement (du praenumerando au postnumerando), l'effet réel de l'amélioration espérée ne sera connu avec précision qu'en 2002 (décompte final débutant dès le printemps de l'année suivante).

Par conséquent, les rentrées fiscales 2000 reposent sur la déclaration des salaires de 1999 et ne tiennent pas compte de toutes les augmentations intervenues en 2000.

Là également, des stratégies et comportements divers pour le futur sont évoqués par les commissaires et **une politique financière anticyclique** (faire des réserves quand cela va mieux) est demandée par l'un des commissaires.

Il est constaté que le Conseil d'Etat a agi partiellement de la sorte, en procédant à des dotations supplémentaires (+ 4 millions de francs) à différents fonds.

Les commissaires soulèvent unanimement le problème de la situation fiscale, qui se pose aux rentiers dès 2001 (imposition de la rente AVS à 100%). Bien qu'il s'agisse d'une disposition fédérale, une mesure compensatoire pour les personnes âgées à faibles revenus, envisagée par le Conseil d'Etat, recueille l'approbation des commissaires.

Dans certaines communes où la fiscalité était particulièrement favorable pour les bas revenus, les personnes seules bénéficiaires d'une rente AVS/AI sont fortement pénalisées avec l'introduction du barème de référence et l'imposition à 100% des rentes.

Personnel

Il est constaté que la dotation du personnel accordée en 2000 sur l'ensemble de l'administration enregistre un faible dépassement du budget +3,17 postes. (L'écart réel entre 1999 et 2000 est toutefois de 49,12 postes.)

Quant au département, le personnel a augmenté de 4,4 postes par rapport au budget 2000 (partiellement compensé par des diminutions dans d'autres départements).

Ces postes concernent notamment, le service des mineurs et des tutelles, le service du traitement de l'information, le service juridique et le service des ressources humaines. Ces augmentations ont été commentées dans le rapport du budget 2001, ainsi que dans les remarques aux comptes 2000.

Un tableau, réunissant l'ensemble de l'effectif, a été remis aux commissaires. Il est constaté que 418,06 postes à 100% ont été affectés au département en 2000. Toutefois, un effectif hors dotation, 128,98 postes, s'ajoute au département. D'une manière générale, l'effectif hors dotation peut regrouper les catégories suivantes:

- postes de travail financés par des tiers (p. ex. remboursés par l'Entité informatique, groupement des collectivités neuchâteloises, de l'Université, des hôpitaux qui développent ensemble des applications informatiques);
- apprentis, stagiaires et aspirants (tous les apprentis figurent au département des finances et des affaires sociales);
- postes "conjuncturels" figurant au budget et financés par des fonds fédéraux (p. ex. compensés par le chômage et réfugiés);
- postes émanant d'organismes autonomes non inscrits au budget de l'Etat (CCNC, offices AI, etc.).

Suite à la demande d'un commissaire, le chef du département explique qu'une partie des personnes "hors dotation" dispose d'un statut contractuel clair (apprentis – stagiaires, etc.) et que le fait de ne pas inclure l'ensemble de ces personnes dans la dotation est uniquement lié à des éléments particuliers (durée limitée, financement par des tiers, etc.).

L'augmentation en personnel la plus spectaculaire au département concerne le service des mineurs et des tutelles (+ 3,38 postes); l'évolution de ce service, ainsi que l'éclatement des coûts de l'aide matérielle, sont traités séparément dans le rapport de gestion.

Amortissements

Au service des contributions, le compte "remises et non-valeurs fiscales", 7,5 millions de francs, est meilleur que prévu (10 millions en 1999, 8 millions au budget 2000). Cette amélioration provient du fait que le retard dans la mise en œuvre de la nouvelle application du contentieux a empêché de lancer les poursuites 2000 suffisamment tôt et par conséquent a réduit le nombre de non-valeurs fiscales prévues.

Service de l'assurance-maladie

Si le montant des réductions accordées par l'Etat de Neuchâtel sur les primes est sensiblement le même qu'en 1999 (79,7 millions), les subventions de la Confédération ont subi une réduction (60,6 millions contre 66 millions en 1999). Il s'agit d'une correction technique d'un chevauchement dans l'enregistrement des subventions fédérales entre les exercices 1999 et 2000, ainsi que de l'effet de l'amélioration de l'indice de capacité financière du canton. Le chiffre budgétisé pour 2001 devrait en principe remonter à 65 millions.

Augmentation de la dette consolidée

L'insuffisance de financement en 2000 étant de 36,7 millions de francs, il est étonnant de constater que la dette consolidée augmente dans une proportion plus importante, à savoir de 92,4 millions.

Cette augmentation est due notamment à l'augmentation des liquidités en comptes courants bancaire et postal, ainsi qu'à d'autres éléments (variations des créanciers, des actifs et des passifs transitoires en fin d'année). L'importance de la dette (env. 1,5 milliard) doit être incluse dans toutes réflexions futures.

Fonds de compensation destiné à venir en aide aux communes dont la situation financière est difficile

La variation du fonds ayant été relativement faible durant l'année 2000, le solde au 31 décembre 2000 s'élève à 14 millions de francs. Cependant, dans le cadre du désenchevêtrement des tâches, un pourcentage fixe est destiné à alimenter régulièrement le fonds.

Comptes des investissements

Sur les investissements nets de 117,88 millions de francs, 4,5 millions uniquement concernent les Autorités et le Département des finances et des affaires sociales. Il s'agit notamment de notre participation à l'Expo.02, dépense votée en 1996 et du développement de l'informatique, dépense de 1,6 million de francs en 2000, dans le cadre d'un crédit accordé en 1998.

1.2.4. Département de la gestion du territoire

1.2.4.1. Généralités

La commission a siégé en date du 9 février 2001 pour analyser les comptes de l'exercice 2000 en présence du chef du département et du secrétaire général. Elle a relevé que les comptes du département sont dans l'ensemble relativement bien maîtrisés.

La différence entre le budget et les comptes est de 8,75 millions de francs (augmentation de l'excédent de charges). Cette différence peut s'expliquer en quelques points.

Une des deux principales différences est comptable. Elle provient de la création du fonds cantonal des eaux. Les communes n'ont en effet payé que la moitié de la somme due en 2000. Dès lors, l'amortissement des stations d'épuration pour la moitié de l'exercice 2000 a été mis à charge du service de l'environnement (de manière à ne pas mettre le fonds en situation déficitaire). Cette opération induite par la création du fonds en l'an 2000 ne se répétera plus à l'avenir.

La seconde grande différence provient de la diminution de la part aux droits sur l'essence. Cette diminution constante inquiète le chef du département et les commissaires; diminution par rapport au budget: 3,5 millions de francs.

En outre, les subventions fédérales concernant l'entretien de l'A 5 ont diminué de 1,3 million suite à des versements trop élevés en 1999 (ponts et chaussées - entretien et correction des routes, dédommagement de collectivités publiques).

Pour le reste, il s'agit essentiellement d'accroissement des amortissements.

Fonds: il apparaît à la sous-commission qu'un aperçu global des fortunes des fonds pourrait être fourni avec les comptes du département (ces informations qui figurent dans le rapport du Conseil d'Etat ne sont pas à la disposition des commissaires au moment de l'étude des comptes).

D'une manière générale, la sous-commission relève que dans le cadre de la "table ronde" sur les finances fédérales, les cantons ont accepté d'augmenter de manière significative leur participation à l'entretien des routes et leur part des subventions aux transports publics. Or aujourd'hui, la Confédération boucle ses comptes avec plusieurs milliards de bénéfice alors que les cantons peinent à améliorer leurs finances de manière aussi nette. Les commissaires s'inquiètent de cette situation.

1.2.4.2. Examen de détail

Secrétariat général

Il est à relever que les frais de formation et de perfectionnement du personnel émargent aux comptes de l'office de formation continue et non pas aux services concernés à l'exception de cours spécifiques organisés par les services eux-mêmes.

Charges de personnel

Le secrétariat a été en sureffectif durant quelques mois (50% de septembre à décembre); cette surcapacité a été mise à disposition d'autres services.

Office des transports

Subventions accordées

On relèvera une modification de la répartition des subventions aux transports publics: la part du canton a augmenté, celle de la Confédération a diminué.

Service des ponts et chaussées – administration

Parts à des recettes sans affectation: La part aux droits sur l'essence diminue encore. Rappelons qu'elle est liée à la consommation globale d'essence en Suisse, qui a diminué, à l'indice de capacité financière du canton (qui s'est amélioré) et au volume des travaux sur les routes cantonales. La sous-commission et le chef du département s'en inquiètent.

La sous-commission remercie ce service pour le nombre particulièrement important de commentaires apportés aux comptes

Service des ponts et chaussées – économie des eaux

Extraction de graviers du lac: La vente de graviers augmente de 250.000 francs. Espérons que cela continue et que la concurrence française ne diminue pas trop ces recettes à l'avenir!

Service de la protection de l'environnement

Amortissements: Lors de l'année de création du fonds cantonal des eaux (2000), les communes n'ont payé que la moitié de la somme due. De ce fait, la moitié des amortissements est à la charge du service.

Cette opération manque un peu de transparence aux yeux de la sous-commission puisque ce montant apparaît dans la rubrique "amortissements".

Elimination de véhicules usagés: Ce compte reste bénéficiaire (recettes correspondantes au chapitre Département de la justice, de la santé et de la sécurité, service des automobiles et de la navigation).

Contrôles de vignettes des installations de chauffage: Le compte de charges (compte 318460: 103.515 francs) enregistre partiellement les frais administratifs, de surveillance de la vignette et des mesures. La vignette a une validité de 2 ans. La part revenant aux ramoneurs chargés de vérifier la présence de la vignette, lors du contrôle officiel annuel de ramonage, est fixée à 5 francs par année, donc à 10 francs par vignette (sur 2 ans).

Le compte de recettes correspondant (compte 431460: 254.600 francs) enregistre les ventes des vignettes, facturées aux maisons spécialisées en entretien de brûleurs (Elco, Oertli, etc.), au prix de 20 francs.

Un document émanant du service de la protection de l'environnement, relatif au contrôle de combustion dans le canton de Neuchâtel, indique que "(la) vignette, vendue par le SCPE au prix de 20 francs, couvre partiellement les frais administratifs, de surveillance de la vignette et des mesures, notamment les interventions de l'inspecteur du SPCE qui doit veiller à la bonne exécution des contrôles officiels".

La sous-commission souhaiterait toutefois connaître exactement le bilan financier de cette opération.

Allocation de l'ECAI: Le versement budgétisé (de 200.000 francs) a été effectué le 17 janvier 2001 et n'a donc pas pu être intégré dans les comptes 2000.

Service de l'énergie

Les amortissements concernent essentiellement des travaux d'amélioration des installations de chauffage dans les bâtiments de l'Etat. La sous-commission attend encore des informations quant aux autres montants qui entrent dans cette rubrique.

Service de l'aménagement du territoire

Charges de personnel: Le personnel recherché n'a pas pu être engagé, faute de personnes spécialisées en nombre suffisant sur le marché de l'emploi.

Publications officielles (compte 310410): Ces frais étaient auparavant débités au compte 206470 (qui est un compte de recettes, destiné aux émoluments administratifs encaissés auprès des communes). La comptabilité a demandé l'ouverture d'un compte de charges (310410) qui a donc enregistré dans les comptes 2000 les dépenses pour les frais de publication 1997 à 2000, à titre de correction des opérations passées précédemment et par erreur dans le compte 206470.

Cotisations (319000): Il s'agit de la contribution cantonale à la CEAT (Communauté d'études pour l'aménagement du territoire). Précédemment ce montant était compris dans le compte 319800, autres frais divers.

Emoluments administratifs: Le budget était surévalué: les émoluments ont bel et bien été augmentés mais l'effet financier a été moindre que prévu.

Service des mensurations cadastrales

Equipement informatique et licences et logiciel: ce projet d'équipement a été légèrement retardé.

Service des forêts

La sous-commission relève que le service a pu faire face à Lothar en réorganisant son activité en 2000 tout en restant dans l'enveloppe budgétaire prévue. C'est ainsi que par exemple l'entretien des berges (314400) a été retardé.

Ecole supérieure forestière, Lyss: Les cantons membres de la fondation de l'école ont, année après année, alimenté un fonds de renouvellement de l'équipement de l'école. Or, ce fonds a été jugé trop élevé et il a été convenu de le plafonner. Le Conseil de fondation a décidé, le 18 avril 2000, de restituer le surplus aux cantons, en le déduisant du montant dû pour l'exploitation de l'école. C'est pourquoi, au lieu de verser 80.000 francs pour l'exercice 2000, il n'a été versé que 49.742 fr. 15, montant qui figure dans les comptes 2000.

Exploitation des bois: La vente à des tiers (435000) est presque restée dans le cadre du budget malgré la diminution des prix. Beaucoup de bois a été vendu en Franche-Comté. Le stockage est en principe garanti pour deux ans.

Office de conservation de la nature: L'installation des zones-tampon près des tourbières se fait lentement mais toujours en plein accord avec les milieux concernés, ce qui prend du temps. L'installation de telles zones à La Brévine a pu être planifiée. Les essais effectués ont permis de préparer au mieux cette intervention et de convaincre les personnes réticentes.

Service de la faune

En 2000, 93 sangliers ont été abattus, 6 l'ont encore été en janvier 2001 par les gardes-faune là où des dégâts survenaient.

Amortissements: Les travaux à la pisciculture de Colombier expliquent cette augmentation.

Fonds d'aménagement du territoire

Expropriation (compte 366400) et subventions fédérales diverses (compte 460800): Ces deux comptes sont liés. Il faut préciser que le compte de charges enregistre les subventions versées à des tiers, pour expropriation, indemnisation, etc. Une partie de ces subventions est ensuite remboursée par la Confédération (au compte 460800).

Le montant figurant dans les comptes 2000 concerne un terrain acquis par l'office de la conservation de la nature en 1999, dans le cadre de l'acquisition transactionnelle d'un marais (ACE du 20 décembre 1999).

Fonds des mensurations officielles

Diminution de l'avance de l'Etat (380400): Le fonds a été initialement alimenté par l'Etat qui est remboursé par ce compte (charge pour le fonds). L'augmentation des subventions fédérales (460800) compense l'augmentation de ce poste.

Investissements

Les nouveaux crédits (non budgétisés) concernent le crédit *Lothar*, les travaux de sécurité dans les tunnels de La Vue-des-Alpes et le rachat de Neuchâtel Asphalte S.A. à Travers.

1.2.5. Département de l'économie publique

La sous-commission a examiné les comptes 2000 du Département de l'économie publique, le 12 février 2001, en présence de M. Francis Matthey, conseiller d'Etat, chef du département, du secrétaire général, du chef du service de la promotion économique, du chef du service de l'emploi, du chef du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle, du contrôleur du marché cantonal de l'emploi et d'une secrétaire du département.

En préambule, M. Francis Matthey, conseiller d'Etat, explique que le Conseil d'Etat en fonction du résultat des comptes 2000 a décidé d'augmenter ses attributions budgétaires notamment pour ce qui concerne le fonds de crise (+ 1,7 million de francs), le fonds de promotion de l'économie (+ 2 millions de francs) et le fonds des affaires culturelles géré par le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles (+ 300.000 francs).

La sous-commission passe ensuite en revue les fonds gérés par le département. Elle s'arrête plus particulièrement sur deux fonds, après avoir réagi diversement à la notion de bonification supplémentaire décidée par le Conseil d'Etat.

1.2.5.1. Fonds de crise

Le Conseil d'Etat a attribué une bonification supplémentaire de 1,7 million de francs au fonds de crise en prévision de la suppression en 2001 de la contribution de solidarité; attribution liée à la source de financement.

	<i>Fr.</i>
Fortune au 31 décembre 1999	2.563.938.—
Virement 2000	<u>5.358.725.54</u>
Fortune au 31 décembre 2000	<u>7.922.663.54</u>

Remarque pour le compte 365 560, stages en entreprises

Réduction liée à la baisse du chômage qui s'est amorcée déjà il y a plusieurs années.

1.2.5.2. Fonds de promotion de l'économie

Ces dernières années, la fortune du fonds avait littéralement fondu. Cette dernière devait impérativement être reconstituée en fonction des futures interventions, en particulier dans la construction immobilière.

Actuellement, en fonction du manque de locaux à disposition, notre canton connaît de réels problèmes pour attirer les grandes entreprises qui veulent se développer. L'immobilier n'intéresse plus ces entreprises qui préfèrent être locataires que propriétaires. Il est plus que probable que l'Etat doive s'engager dans l'immobilier industriel, mais la sous-commission admet que l'Etat ne devra pas se substituer aux entreprises. D'autres solutions d'investissements devront aussi être trouvées.

	<i>Fr.</i>
Fortune au 31 décembre 1999	4.263.571,33
Virement 2000	<u>4.085.397.50</u>
Fortune au 31 décembre 2000	<u>8.348.968.83</u>

Remarque pour le compte 318 000, mandats, expertises études

Décalage dans la réalisation de certaines études (exemples: mise en place d'une base de données des locaux industriels et commerciaux vacants sur Internet, en collaboration avec les gérances et mise en place d'un site Internet concernant les statistiques du canton de Neuchâtel, en collaboration avec le STI dans le cadre de la conception du site Internet de l'administration cantonale).

Pour les comptes proprement dits la sous-commission fait les observations suivantes.

1.2.5.3. Examen de détail

Secrétariat général

Comptes 318540, administration prestations complémentaires AVS et 318541, administration prestations complémentaires AI

L'augmentation des prestations complémentaires, prévue au budget 2000, interviendra en 2001. En effet, les frais de programmation budgetisés (env. 35.000 francs) figureront sur l'exercice 2001. De plus la charge relative à la mise en place de la nouvelle centrale téléphonique (env. 10.000 francs) sera également reportée sur 2001, la centrale n'ayant pas été installée en 2000 mais en 2001.

Compte 319800, autres frais divers

Un crédit supplémentaire de 15.000 francs a été accordé le 10 octobre 2000 pour couvrir des frais non budgétisés, notamment pour l'organisation de la réception de la Foire de Bâle, de réceptions diverses (mises à la retraite, départ de collaborateurs, etc.).

Office de vérification en métrologie

Compte 350220, taxes fédérales diverses

Nouvelle rubrique pour permettre de ventiler la redevance à l'Office fédéral de métrologie de 5% sur les émoluments de vérification

Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)

Compte 309800, autres charges de personnel

Priorités 2000 à la certification ISO et projet Dubied, par conséquent la formation continue du personnel a été reportée en 2001.

Service des étrangers

Compte 350220, taxes fédérales diverses

Le canton perçoit les émoluments cantonaux et fédéraux (compte 431220) et il doit reverser la part fédérale (compte 350220) à l'Office fédéral des étrangers.

Compte 431000, émoluments administratifs

Augmentation des demandes de main-d'oeuvre en raison de la reprise économique. Les émoluments ont partiellement été revus à la hausse en milieu d'année.

Compte 431220, émoluments, contrôle des étrangers

Le nombre des mutations des permis de séjour varie régulièrement et une évaluation précise est difficile.

Service de l'économie agricole

Compte 375560, constructions rurales (subv. redistribuées)

Le service de l'économie agricole adresse chaque année à la Confédération un décompte qui contient tant la part de travaux de l'office des améliorations foncières que celle des constructions rurales. La Confédération alloue un montant global au canton à répartir selon entente entre l'office des améliorations foncières et l'office de l'équipement agricole. Berne enregistre les demandes de versements du canton sans tenir compte de quel office a été émise la demande.

Service de la viticulture

Compte 435000, ventes à des tiers

Sur le fond, on observe que le marché du vin est plus difficile, même si – et c'est heureux – le résultat des ventes 2000 est légèrement meilleur que l'exercice précédent. Le budget 2000 était légèrement trop optimiste. A noter que le budget 2001 a essayé de mieux tenir compte de la réalité.

Site de Cernier

Compte 301000, traitement du personnel

Suite à l'engagement du responsable de la gestion du Site de Cernier, un crédit supplémentaire a été accordé.

1.2.6. Département de l'instruction publique et des affaires culturelles

1.2.6.1. Généralités

La sous-commission a examiné les comptes 2000 du département avec le chef du département et le secrétaire général lors de sa séance du 20 février 2000.

Les comptes (dépenses nettes: 263 millions de francs) bouclent avec une amélioration de près de 1,7 million de francs (soit – 0,64%) par rapport au budget 2000. Les charges (351,2 millions au lieu de 355,1 millions de francs), de même que les revenus (88,2 millions au lieu de 90,4 millions) sont inférieurs aux prévisions.

Ces écarts globaux, relativement modestes, recouvrent des variations plus importantes au niveau de diverses rubriques, mais elles se compensent en bonne partie; nous mentionnons ci-après les principales différences:

	<i>Millions de francs</i>
– Service de l'enseignement obligatoire	– 4,1
– Service de la formation des enseignants, du secondaire 2 et de l'informatique scolaire	– 1,2
– Lycée Denis-de-Rougement	– 0,6
– ECOS	– 0,7
– Service de la formation professionnelle	– 0,9
– Haute école neuchâteloise	+ 1,7
– Service de l'enseignement universitaire	+ 0,7
– Université	+ 2,0
– Office médico-pédagogique	+ 1,3

Rappelons que les charges de personnel (y compris les subventions sur traitements et les mandats de gestion) représentent la plus grande partie des charges du département (262,8 millions sur 351,2 millions de francs, soit 74,83%). Pour le budget 2000, les salaires avaient été calculés à l'indice 123,5; en fait, ils ont été servis à l'indice 124,25 avec plafonnement de l'indexation dès 100.000 francs.

Le nombre des classes a passé de 1263 à 1277 de l'année scolaire 1999-2000 à 2000-2001; la principale augmentation a porté sur l'enseignement secondaire inférieur (+ 13 classes).

Les biens, services et marchandises qui figuraient au budget pour 24,3 millions de francs n'ont finalement nécessité que 21,9 millions de francs, soit une différence de 2,4 millions.

Notons par ailleurs que les amortissements 2000 s'élèvent à 17,1 millions de francs (comptes 1999: 16,1 millions; budget 2000: 18 millions; budget 2001: 19,5 millions).

Quant aux investissements du département, ils sont les plus importants après ceux du Département de la gestion du territoire; ils ont représenté des dépenses brutes de 49,1 millions de francs en l'an 2000 (budget: 48,0).

Dans l'ensemble, la sous-commission prend acte de la bonne maîtrise des dépenses. Elle constate en revanche que l'évolution des recettes échappe parfois à la volonté du département (ex.: effectifs réels des élèves à la HEN et à l'Université). Elle souligne par ailleurs que le report de certains paiements de tiers à l'année prochaine prive les comptes 2000 du département de recettes de l'ordre de 2 millions de francs (N.B. Les montants en question n'ont pas été repris sous forme d'actifs transitoires).

Enfin, la sous-commission regrette le manque de clarté de certains commentaires apportés aux rubriques du compte de fonctionnement; cela vaut encore parfois pour les amortissements, mais surtout pour des renvois réciproques d'une rubrique à l'autre qui n'ont souvent aucune valeur informative et frisent même le ridicule... Il est aussi permis de regretter la linéarité de certaines remarques qui portent pratiquement la même attention à un dépassement de 5000 francs ou de 2 millions de francs!

1.2.6.2. Examen de détail

Secrétariat général

Comptes 372640 et 472640: Le montant en question (556.828 francs) ne fait que transiter par les comptes du département. Rappelons que ce fonds de compensation était lié à la cantonalisation des maturités et qu'il centralise et coordonne les versements faits par les communes bénéficiaires aux communes financièrement défavorisées par ladite cantonalisation.

Scolarité obligatoire

La différence entre le budget et les comptes 2000 représente une économie de 4,1 millions de francs; celle-ci apparaît en tout premier lieu au compte 362622 (traitement, enseignement secondaire); elle découle d'une méthode de calcul quelque peu approximative basée sur le coût moyen d'une classe dans le canton; la part cantonale a été estimée au budget 2000 à 81.000 francs, alors qu'elle a effectivement été de 73.500 francs; la différence de 7500 francs par classe représente 3.060.000 francs pour les 408 classes. La sous-commission suggère au service d'affiner à l'avenir son approche budgétaire.

Rappelons aussi que le taux des subventions cantonales à la scolarité obligatoire a été réduit de 50% à 45% en août 1999, en compensation de la cantonalisation des maturités.

En ce qui concerne le personnel du service (compte 301000), on constate qu'il a dû être quelque peu renforcé. La réorganisation des services de l'enseignement obligatoire et de la formation des enseignants, du secondaire 2 et de l'informatique scolaire (SFE2IS) n'a donc pas apporté de rationalisation de ce côté-là (cf. aussi compte 301000 du chapitre suivant). Relevons toutefois que de nouvelles tâches sont aussi apparues, surtout au niveau du SFE2IS (ex.: informatique scolaire, HEP-BEJUNE). Prière de se référer aussi à nos remarques du chapitre gestion.

Formation des enseignants, secondaire 2 et informatique scolaire

A la rubrique des traitements de l'enseignement secondaire 2 (compte 362661), le transfert d'ESTER (diplômes de commerce) au service de la formation professionnelle représente un allègement de 600.000 francs. Le solde de l'économie enregistrée sous ce compte (660.000 francs) provient d'une surévaluation budgétaire, le coût brut d'une classe de l'enseignement secondaire ayant été calculé sur la base d'un montant de 230.000 francs, alors que le coût réel s'est élevé à 210.000 francs. Ici aussi, la méthode de calcul global qui aboutit à des écarts de 10% paraît peu satisfaisante à la sous-commission; elle mériterait d'être affinée.

Lycée Denis-de-Rougemont

Pour ce qui est du Centre sportif de Couvet (compte 316000), il accueillera en principe dès la rentrée d'août 2001 l'option complémentaire "sport" (2 périodes hebdomadaires aux niveaux 11 et 12, le mardi après-midi) et ce, pour les Lycées Denis-de-Rougemont (N.B. 40 élèves en 2000-2001) et Jean-Piaget (31 élèves). Pour la présente année scolaire, ladite option sportive est donnée à Neuchâtel.

Notons par ailleurs que, dans la nouvelle concurrence que se livrent les gymnases du bas du canton, le Lycée Denis-de-Rougemont a vu ses effectifs se réduire quelque peu au profit du Lycée Jean-Piaget (cf. compte 302000).

ECOS

Comptes 302600 et 434600: Les remplacements effectués par les élèves de l'Ecole normale ont été plus importants que d'ordinaire; 852.000 francs en 2000 au lieu de 500.000 francs au budget 2000 et 560.000 francs aux comptes 1999; la somme rétrocédée aux étudiants l'a été de manière forfaitaire (400 francs par mois par étudiant, soit 628.000 francs au total), ce qui a laissé un solde de près de 223.000 francs à l'ECOS (cf. comptes 302600 et 434600).

Compte 309000: L'économie par rapport au budget provient du fait que les cycles de formation pédagogique organisés sur le plan romand ont été interrompus, les nouveaux programmes n'étant pas encore opérationnels.

Compte 318000: La diminution du nombre de stagiaires a pour conséquence de réduire le montant versé par notre canton dans le cadre de la convention BEJUNE-Université pour les sciences de l'éducation.

Formation professionnelle

Compte 302450: La diminution par rapport au budget résulte en réalité de la renonciation à une hausse des indemnités aux experts (13 francs/h) qui avait été initialement prévue.

Compte 351640: Le budget 2000 était basé sur la présence de 390 élèves neuchâtelois sur l'un ou l'autre des sites de la HES-SO; il n'y en a eu en fait que 349, ce qui a réduit notre participation financière en fonction de ce critère (17.500 francs par étudiant). Parallèlement, on escomptait 459 élèves sur les 3 sites neuchâtelois et l'on n'en a enregistré que 383; cela a donc également entraîné une baisse de notre contribution à la HES-SO basée sur l'avantage de site (11.500 francs par étudiant). L'économie enregistrée ici par rapport au budget (- 1,4 million de francs) ne compense toutefois pas le manco constaté au chapitre Haute école neuchâteloise, sous compte 451640 (participation de la HES-SO); l'effectif des étudiants nettement inférieur aux prévisions (N.B. mais néanmoins en augmentation) ne nous vaut en effet qu'une participation HES-SO de 12,7 millions de francs aux trois sites neuchâtelois, soit 2,5 millions de moins qu'espérés au budget 2000. Des participations croisées qui ont l'air un peu compliquées, mais qui ne voilent guère le message principal: notre HEN peine à atteindre la masse critique.

Compte 352670: Les lycées professionnels connaissent un succès croissant. L'examen comparatif des rentrées 1999 et 2000 entre les lycées gymnasiaux et les lycées d'enseignement professionnel montre une diminution de 80 unités pour les premiers et une augmentation de plus de 300 pour les seconds. Il y a donc transfert partiel seulement d'une filière à l'autre, la plus grande part étant due à des transferts internes à la formation professionnelle; il est difficile d'apprécier aujourd'hui déjà si les choix plus ambitieux des élèves déboucheront sur une forte augmentation du nombre des maturités professionnelles ou si l'on enregistrera davantage d'échecs en cours d'études. Il va de soi que le succès de nos hautes écoles spécialisées dépendra en bonne partie du nombre de ce nouveau type de bacheliers.

Comptes 372630 et 471600: Les contributions sont versées par les cantons concernés (compte 471600) dans le cadre de la convention BEJUNE (avec Berne et le Jura) et de la convention suisse de perfectionnement (24 cantons) et sont ensuite reversées aux écoles concernées (compte 372630). Rappelons qu'il s'agit du CPLN (496.000 francs), du CIFOM (1.145.000 francs), du CPMB (242.000 francs), du Lycée Jean-Piaget (584.000 francs) et de l'Ecole de droguerie (172.000 francs).

Haute école neuchâteloise (HEN)

Compte 302000: Vu le manque d'inscriptions, la HEN a renoncé à l'ouverture de la filière restauration et conservation d'objets scientifiques et horlogers à la Haute école d'art appliqué (HEAA); une filière analogue dans le secteur archéologique subsiste, mais ses effectifs restent limités. Il apparaît peu probable que la HES-SO puisse maintenir plus d'une école d'art (actuellement 3).

Concernant la classe ouverte à Delémont (cf. aussi compte 351800), nous relèverons qu'elle réunit des élèves de 1^{er} année qui poursuivent ensuite leurs études à la Haute école de gestion de Neuchâtel.

Compte 314000: Les fluctuations importantes enregistrées à la rubrique de l'entretien des bâtiments justifieraient une analyse plus globale des critères de prise en charge appliqués par l'intendance des bâtiments.

Compte 434800: Le produit de la recherche (R+D) est nettement supérieur à la somme budgétisée, ce qui est réjouissant.

Compte 451640: Comme déjà relevé au chapitre de la formation professionnelle (ad compte 351640), les effectifs 2000 ont été nettement surestimés:

	<i>Budget 2000</i>	<i>Comptes 2000</i>
	<i>élèves</i>	<i>élèves</i>
– Ecole d'ingénieurs (EICN)	211	177
– Haute école de gestion (HEG)	214	178
– Haute école d'arts appliqués (HEAA)	34	28
Total	459	383

Cela explique évidemment la très nette réduction de la participation de la HES-SO au financement de la HEN (N.B. Par rapport au budget 2000). Le tableau en annexe 1 fournit divers éclaircissements sur le système de financement intercantonal de la HES-SO.

Service de l'enseignement universitaire

Compte 351600: Ce compte concerne les contributions que le canton doit payer pour ses étudiants externes en vertu de l'accord intercantonal.

Contrairement à l'affirmation faite dans le commentaire de ce compte, le nombre de ces étudiants n'a pas augmenté, mais est passé de 574 en 1999 à 571 en 2000. La forte progression de nos dépenses résulte en fait de la hausse des contributions intercantionales pour les étudiants en sciences (+ 1767 francs) et en médecine (+ 7767 francs); or, ils sont au nombre de, respectivement, 79 et 93. Le tableau en annexe 2 montre l'évolution de ces contributions intercantionales depuis 1993 et les compare aux recettes encaissées par l'Université de Neuchâtel (cf. compte 451600). On peut constater que les étudiants externes sont nettement plus nombreux à Neuchâtel que les Neuchâtelois dans d'autres universités au niveau des sciences humaines (747 contre 399) et des sciences (240 contre 79... sans les EPF "gratuites"); en revanche, les toujours plus coûteuses études de médecine (+ de 38.000 francs par étudiant en 2001) réduisent de plus en plus cet avantage en termes financiers.

Université

Les difficultés que traverse actuellement l'Université sur le plan administratif nous privent une nouvelle fois du détail des comptes établis par faculté. Le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles vient de commander un audit en vue de la réorganisation administrative de notre Alma Mater.

Comptes 302220-302250: Il y a eu de nombreuses erreurs d'imputations. Relevons aussi que plusieurs professeurs ont pris leur retraite et que leurs successeurs, sensiblement plus jeunes, ne bénéficient pas des mêmes conditions salariales.

Compte 309800: Ce compte enregistre notamment des frais de voyage, des frais de publicité en vue de repourvoir des chaires, le défraiement des experts externes aux sessions d'examens.

Compte 331005: Les deux écarts trouvent leur origine dans le compte des investissements 1999 qui avait vu un écart de 9,6 millions de francs entre budget et comptes pour quatre crédits (UNI-Mail, institut de microtechnique, équipements informatiques I et II).

Compte 363800: Les "subsides aux établissements propres" profitent à des partenaires très différents (ex.: Conférence universitaire suisse, Conférence universitaire de Suisse occidentale, Cité universitaire, hôpitaux cantonaux pour l'enseignement clinique, Fondation suisse pour la recherche en microtechnique).

Compte 460800: Les subventions fédérales sont en baisse sensible (- 2,1 millions de francs par rapport au budget 2000, - 1,3 million par rapport aux comptes 1999). Il y a là un phénomène qui doit inquiéter le Conseil d'Etat, même si la non-comptabilisation d'une subvention de l'OFAS atténue quelque peu l'ampleur du recul enregistré. Notons que ces derniers 700.000 francs auraient dû réduire d'autant le déficit du compte de fonctionnement pour l'exercice 2000.

Office médico-pédagogique

Compte 436020: Il est pour le moins surprenant que le 50% des encaissements d'un service puisse être différé en raison de la maladie d'une collaboratrice et ce, pour plus d'un million de francs et sans prise en compte sous formes d'actifs transitoires! Encore 1 million de francs qui aurait rapproché les comptes 2000 de l'équilibre tant souhaité...

Affaires culturelles

Compte 390743: A la clôture des comptes, le Conseil d'Etat a porté à 550.000 francs l'attribution au fonds culturel et artistique qui était initialement budgétisé à 250.000 francs. Quant aux 300.000 francs prévus pour les manifestations culturelles en marge de l'Expo.02, ils seront attribués à ce compte en 2002.

Protection des monuments et des sites

Compte 318000: La sous-commission s'est quelque peu étonnée de voir subventionner la préparation de la salle du LATENIUM par un budget des "monuments et sites". Il semble toutefois que les travaux en cours auraient de toute façon été réalisés, avec ou sans musée.

Compte 460800: La subvention fédérale non encore versée s'élève à 100.000 francs. Elle ne figure pas dans un actif transitoire.

PANESPO

L'Expo.02 s'y installera dès août 2001, ce qui ne manquera pas de provoquer quelques difficultés pour les leçons de gymnastique.

Fonds d'encouragement aux études et à la formation professionnelle

Compte 364640: La contribution de 800.000 francs versée au nouveau fonds était mentionnée dans le rapport relatif à sa création.

Investissements

1. Université, aménagements de nouveaux locaux destinés à l'institut de microtechnique

La sous-commission s'est étonnée de constater une dépense nette de près de 6 millions de francs, alors que le crédit voté s'élevait à 4.155.000 francs. Le dépassement provient du fait que la subvention fédérale a été diminuée en raison d'un nouveau mode de calcul (forfait par type de locaux) et de deux baisses linéaires du taux depuis l'achat du bâtiment.

2. Université, équipements informatiques et scientifiques

La tranche budgétisée pour 2000 s'élevait à 2 millions de francs. Le dépassement de 1,64 million de francs correspond notamment à la tranche 1999 qui a été reportée sur l'exercice 2000.

2. GESTION

2.1. Partie générale

2.1.1. Introduction

Pour la première fois, la commission de gestion et des finances a agendé deux séances distinctes pour analyser les comptes (séance du 5 mars) et la gestion (séance du 6 mars) du Conseil d'Etat pour l'exercice 2000. Jusqu'à ce jour, l'analyse de la gestion se faisait essentiellement dans les sous-commissions et la commission plénière y consacrait moins de temps. Cette nouvelle méthode a donc permis à la commission plénière d'analyser la gestion de manière plus approfondie.

La partie qui suit (chiffres 2.1.2. à 2.1.8.) relate les points traités par la commission plénière. Ils sont classés par département. Les chapitres suivants (2.2. à 2.6.) sont les rapports établis par les sous-commissions concernant leur travail respectif.

2.1.2. Autorités

La sous-commission du Département des finances et des affaires sociales (qui est désormais responsable du chapitre Autorités) sera chargée par la commission plénière d'étudier avec le bureau du Grand Conseil quel est l'appui technique que le service du Grand Conseil peut fournir aux différentes commissions parlementaires.

2.1.3. Département de la justice, de la santé et de la sécurité

La commission plénière a évoqué la politique du Conseil d'Etat en matière de drogue. Actuellement, il ne se pratique aucune "chasse aux sorcières" en matière de simple consommation de haschich. Toutefois, la police applique les lois en vigueur et dénonce les cas dont elle a connaissance. Les autorités se disent inquiètes de l'ampleur prise par le phénomène des drogues synthétiques, notamment l'amphétamine thai. On notera que les structures de la commission cantonale de la drogue et de son bureau devront être modifiées.

Une discussion a eu lieu sur la collaboration entre des polycliniques des Montagnes. Le gouvernement se dit satisfait de la solution adoptée (polyclinique de jour et pour cas peu lourds au Locle et polyclinique permanente pour tous les cas à La Chaux-de-Fonds. Il estime que l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds a besoin d'une direction forte. Il remarque que les collaborations entre les deux hôpitaux sont intenses et que l'état d'esprit est aujourd'hui très constructif.

Le Conseil d'Etat a ajouté qu'une nouvelle convention est en discussion avec les assureurs maladie.

Le Conseil d'Etat a informé en outre la commission du fait que:

- il n'envisage qu'à moyen terme les modifications législatives idoines pour introduire les concepts d' "autres formes de vie en commun" que le mariage que la nouvelle Constitution reconnaît;
- la loi sur les polices locales va être repensée et discutée avec les communes et tous les partenaires concernés;
- les agents de police des autres cantons suisses qui appuieront la police neuchâteloise dans sa mission de sécurité en 2002 (Expo.02) viendront gratuitement. Toutefois le canton prendra en charge les frais d'hébergement et de subsistance (budget 2002);
- la méthode "PLAISIR" permet d'établir précisément les coûts réels, liés aux soins, des homes pour personnes âgées grâce à une comptabilité analytique.

2.1.4. Département des finances et affaires sociales

La commission plénière a évoqué le fonctionnement du service médico-social. Celui-ci sera réorganisé et le Grand Conseil en sera informé.

Les commissaires ont noté que les communes ont reçu un appui sérieux de la part de l'Etat pour appliquer les nouvelles règles en matière de fiscalité et les nouvelles taxes causales. Il est relevé que, même si certains délais étaient très (trop) courts, les communes ont, dans l'ensemble remarquablement bien fait leur part du travail.

La commission plénière a évoqué le rapport Ziegler et son contenu (cf. rapport de la sous-commission, chap. 2.3.).

Le service des ressources humaines se préoccupe de la question des absences de longue durée, notamment dans les cas de maternité. En effet, il faut éviter que ces cas ne paralysent, p. ex. des activités de facturation.

2.1.5. Département de la gestion du territoire

La commission plénière a évoqué le fonctionnement du service de l'aménagement du territoire (SAT). Certaines critiques ont été émises à l'égard des délais de traitement des dossiers. En outre, des commissaires évoquent une péjoration du dialogue entre les communes et le SAT. La commission est informée du fait qu'un nouveau logiciel est mis en place qui doit permettre de déposer les dossiers par Internet et de faire circuler ceux-ci par Intranet dans les services concernés. Ceci doit avoir pour effet une accélération de leur traitement car les dossiers devraient être plus complets et plus uniformes. En outre, ils pourront être retransmis aux services concernés simultanément et non plus successivement. Du personnel est également recherché pour compléter les effectifs du SAT. Une amélioration du fonctionnement est donc prévisible.

La commission a également été plus amplement informée sur la construction d'un centre forestier à La Grébille (Les Planchettes). La participation financière de la Confédération à la construction du centre forestier sera, selon toute vraisemblance, de 55% des coûts reconnus. Le coût total de l'édifice se chiffrera à 1.100.000 francs (répartis sur les exercices 2001 et 2002) de telle sorte que la Confédération pourra, en application de la loi fédérale sur les forêts (art. 38) contribuer à raison de 550.000 francs. (Se référer également au rapport de la sous-commission, chap. 2.4.)

2.1.6. Département de l'économie publique

La commission plénière a discuté du fonctionnement du Site de Cernier (cf. rapport de la sous-commission, chap. 2.5.)

Elle a été informée sur les difficultés que le Conseil d'Etat rencontre pour trouver un chef du service des étrangers, service très "sensible" pour lequel il faut trouver une personnalité capable et suffisamment forte pour supporter une pression importante.

Les commissaires ont été renseignés sur les discussions en cours pour l'organisation de la commission tripartite prévue dans le cadre aux mesures d'accompagnement liées aux accords bilatéraux pour arriver à la libre-circulation des personnes.

La commission a discuté du fonctionnement de la promotion économique endogène. Celle-ci est bien moins "visible" que la très médiatique promotion exogène. Cela ne veut cependant pas dire qu'elle n'agit pas. Au contraire, aux yeux du gouvernement elle effectue un travail considérable et très utile. Le gouvernement informe notamment sur le développement souhaité de la collaboration en

matière de microtechnique entre l'EPFL, le parc scientifique d'Ecublens et les centres de microtechnique de notre canton, projet auquel N-TEC collabore étroitement.

Il y a également un intense travail de discussion avec des investisseurs immobiliers afin d'augmenter la surface de locaux industriels disponibles.

2.1.7. Département de l'instruction publique et des affaires culturelles

La commission plénière a été informée des discussions qui sont en cours concernant l'avenir de l'Université. Le gouvernement insiste sur la nécessité d'avoir une structure administrative centrale solide. Or ces derniers mois, l'Université a connu de gros problèmes de ce côté là. En outre, il envisage un renforcement des pouvoirs du rectorat. Un groupe de travail a été créé.

Le gouvernement a évoqué aussi les retombées du choix de Neuchâtel comme pôle de recherche national en biologie végétale.

En outre, le gouvernement a étudié comment mieux définir l'enveloppe de l'Université et les objectifs à fixer à cette dernière.

Le Conseil d'Etat a également précisé que la part du bénéfice du 150^e qui revenait à la Loterie romande a été utilisée, avec l'accord de celle-ci, pour louer à Berlin un appartement-atelier pour des artistes et chercheurs neuchâtelois.

Il a également annoncé que, suite à une rencontre entre le conseiller fédéral Pascal Couchepin d'une part et M^{me} Michèle Berger-Wildhaber, MM. Thierry Béguin et Didier Berberat ainsi qu'un étudiant concerné d'autre part, une solution semble se dégager pour permettre aux étudiants de l'EIGN d'obtenir leur diplôme HES malgré le décalage d'une année que l'administration fédérale avait critiqué.

Le gouvernement a encore rappelé à la commission les travaux en cours en faveur d'une politique de santé et d'appui à la jeunesse et la place qu'y tiendrait l'OMP.

Quant aux statuts des maîtres principaux des écoles primaires et aux diversités de modes de fonctionnement y relatifs, le gouvernement dit laisser entière liberté aux communes.

2.1.8. Autres remarques

La commission plénière a encore été informée par son président des conclusions générales du service de l'inspection des finances pour l'exercice 2000. A relever que pour la première fois, le contrôleur (l'inspection des finances) s'est fait lui-même contrôler par une fiduciaire mandatée à cet effet!

La partie qui suit est composée des rapports des cinq sous-commissions sur leurs travaux respectifs.

2.2. Département de la justice, de la santé et de la sécurité

2.2.1. Généralités

Pendant l'année 2000, la sous commission du département s'est réunie à sept reprises, les 24 et 28 mars, 4 avril, 9 mai, 5 juin, 22 août et 2 octobre 2000, dans le cadre du contrôle de la gestion.

Cinq séances avaient pour but de traiter de l'état des lieux et les perspectives d'avenir du domaine pénitentiaire cantonal, une autre séance a été consacrée au service de la santé publique et une dernière à la police cantonale.

De plus, notre sous-commission a toujours lié la gestion du département à l'examen du budget 2001 et des comptes 2000.

La cheffe du département, la secrétaire générale, les chefs de services concernés et leur état-major ont toujours participé à ces séances, à l'exception du 2 octobre, séance destinée à la rédaction du rapport de la sous-commission sur le domaine carcéral à l'appui du budget 2001.

2.2.2. Domaine pénitentiaire

Nous ne reviendrons que partiellement sur ce dossier qui a déjà fait l'objet de nombreux développements dans les rapports de la commission de gestion et des finances à l'appui des comptes 1999 et du budget 2001. De plus, un rapport spécial de la sous-commission a été remis au Grand Conseil en annexe du budget 2001.

Depuis l'acceptation du dernier budget, le service pénitentiaire s'est attelé à l'engagement de nouveaux collaborateurs. Les postulations étaient intéressantes et un regain d'intérêt pour la fonction de gardien de prison s'est manifesté.

Le nouveau personnel sera intégré de façon progressive. L'introduction d'un cahier des charges pour chaque collaborateur a également permis d'améliorer la bonne marche du service.

Parallèlement à la gestion courante des établissements de détention, le service pénitentiaire s'est attelé au dossier de la restructuration du domaine carcéral neuchâtelois. Un rapport d'information sera présenté lors d'une prochaine session du Grand Conseil.

2.2.3. Santé publique

Lors de sa séance consacrée à la santé publique, la sous-commission a eu l'occasion d'aborder les thèmes suivants:

Tâches et missions du service et leur évolution

- les réorganisations en filières / l'équipe de gestion;
- les grandes filières de subventionnement et l'organisation du service;
- les grands domaines d'activité du médecin cantonal et du pharmacien cantonal;
- les tâches du service dans le domaine de la surveillance des professions et leur évolution;
- la surveillance des institutions (hôpitaux, homes).

La planification sanitaire

- les travaux de réorganisation sur le terrain;
- la convention Emploi-santé 21;
- l'OFER et le CIGES: l'automatisation de la centrale d'encaissement;
- les commissions du Conseil de santé et leurs travaux;
- l'initiative constitutionnelle et son impact potentiel.

Le système de financement hospitalier/institutionnel et les réorganisations en cours

- les travaux pour la Convention 2001 / l'harmonisation des contrats des médecins;
- réflexions dans le domaine des homes;
- évolution des pratiques de financement dans le domaine des soins à domicile;
- la coopération intercantonale LAMal et les conventions;
- le développement de nouvelles prestations de pointe;

- le rôle de l'Etat et l'impact de la LAMal: recours, fixation de tarifs.

La présentation de ces différents thèmes a permis à la sous-commission de mesurer la complexité du domaine de la santé publique. En effet, par la multiplicité des intervenants, les différents centres d'intérêts et l'attachement de la population à ses équipements hospitaliers, la mise en œuvre de la planification sanitaire est un dossier sensible et volumineux.

La difficulté réside principalement dans le fait que l'Etat n'est pas directement aux commandes de la direction du système de la santé. De plus, afin de pouvoir réduire au maximum nos dépenses et ainsi bénéficier de primes d'assurance-maladie supportables, les décisions se prennent souvent à un échelon national.

La dotation et la qualification en personnel du service a également été abordée. En regard des grands chantiers ouverts et à venir dans ce domaine, et vu l'importance sur les comptes du résultat de la santé publique, il est apparu primordial à la sous-commission de maintenir la pression sur le contrôle des coûts. A cet effet, trois personnes travaillent à la gestion intégrée des comptes de la santé publique.

La méthode de subventionnement par forfait ainsi que la méthode PLAISIR ont fait l'objet d'une large présentation. Elle permet d'évaluer les besoins en soins des résidents, de fixer la dotation nécessaire en personnel qualifié et constitue un élément important de transparence des coûts pour la facturation aux caisses-maladie.

2.2.4. Police cantonale

Lors de sa séance consacrée à la police cantonale, les points suivants ont été abordés:

- les relations entre la police cantonale, les polices des villes et les polices communales;
- groupe d'observation;
- évaluation globale de l'évolution des différents types de criminalités;
- nouveau réseau radio POLYCOM (SPJ);
- évolution du projet d'investissement à la Chaux-de-Fonds;
- problématiques relatives à la violence juvénile.

La sous-commission a été sensibilisée au rôle que joue la police dans notre société et aux problèmes et situations difficiles qu'elle rencontre.

En ce qui concerne le personnel, l'évaluation de fonction ainsi que l'introduction du nouveau système de rémunération se sont bien déroulés.

Au niveau du recrutement, le marché s'assèche. Les raisons principales sont que l'ensemble des polices du pays recrutent de façon intensive et principalement la Confédération et que le niveau salarial n'est pas concurrentiel vis-à-vis du secteur privé voire même public d'autres cantons.

Une réflexion est menée à l'interne quant aux relations et définitions des rôles entre la police cantonale, les polices locales des villes et les polices communales. L'effectif de la police cantonale est actuellement de 255 gendarmes et inspecteurs, contre 146 pour les trois villes et 39 pour le reste des communes.

Il y a donc 2,5 agents de police pour mille habitants. Trois textes législatifs régissent leur activité.

Une compétence judiciaire devrait être déléguée aux villes afin qu'elles puissent traiter des cas de vols à l'étalage, voies de fait, querelles conjugales et dommages simples à la propriété. Cela aurait pour conséquences de décharger la police cantonale.

Au niveau du travail de la sûreté, le travail devient toujours plus difficile. De plus, l'augmentation du nombre de juges d'instruction provoque naturellement plus de demandes d'enquête.

Un nouveau réseau de transmission radio nommé POLYCOM est actuellement en phase d'évaluation. Une centrale d'appel unique est également à l'étude.

Le projet d'une brigade d'observation permanente nous a été présenté. Pour des raisons de priorités budgétaires, la création de celle-ci n'a pas été proposée au budget 2001.

Au niveau de l'évolution des différents types de criminalité, le chef de la sûreté nous a brossé un tableau très complet de ce domaine. Il est toutefois réjouissant de constater qu'il y a une baisse globale de l'ordre de 10%.

Sécurité Expo.02

Au niveau de la sécurité externe liée à l'Expo.02, le Département de la justice, de la santé et de la sécurité en assurera l'essentiel. Plusieurs collaborateurs sont déjà fortement impliqués dans ce projet et le commandant de la police préside l'état-major de sécurité depuis déjà quatre ans.

Une convention et une collaboration entre la police de la ville de Neuchâtel et la police cantonale sera mise sur pied.

La sous-commission lors de l'examen des comptes a désiré connaître le mode de financement, le degré de préparation et le dispositif à mettre en place afin d'assurer la sécurité.

Concernant le financement, la cheffe du département pense englober les charges de sécurité dans le budget 2002. Le canton de Vaud a choisi la voie de la demande d'un crédit au Grand Conseil de l'ordre de 10 millions de francs. Un membre de notre sous-commission trouvait la forme d'une demande de crédit beaucoup plus transparente car elle permettrait de pouvoir continuer à comparer les différents exercices comptables. De plus, ce projet non répétitif et ponctuel s'inscrit plus dans le cadre d'un crédit que dans un budget de fonctionnement.

Au niveau du degré de préparation, les préparatifs vont bon train. Les plans et scénarios d'interventions sont prêts, le personnel réservé. Les collaborations avec les autres polices cantonales et fédérale sont assurées. Seuls les frais découlant de l'hébergement et de la subsistance seront à charge du canton.

La sous-commission, dans le cadre de sa mission de contrôle de la gestion, souhaiterait le moment venu visiter le dispositif de sécurité extérieur de l'Expo.02, les mesures prises au niveau du lac ainsi que les moyens sanitaires à disposition.

2.3. Département des finances et des affaires sociales

2.3.1. Séance de la sous-commission, le 25 septembre 2000

Réorganisation du service des mineurs et des tutelles (SMT) et du service de l'action sociale (SAS)

Lors de la séance susmentionnée, le conseiller d'Etat en charge du Département des finances et des affaires sociales, accompagné par le secrétaire général et le chef du service de l'action sociale, informe la sous-commission sur la réorganisation des services des mineurs et des tutelles et de l'action sociale.

Cet aménagement intervient en parallèle aux constats et réflexions suivants:

- Explosion des coûts dans le cadre de l'aide sociale: Ce phénomène est particulièrement présent durant l'exercice comptable de l'année 1999, dont les chiffres seront apparents dans les comptes 2000. La sous-commission est informée que le coût budgétisé pour l'année 2000: 26 millions de francs (dont 50% à la charge des communes) sera largement insuffisant et atteindra environ 36 millions. Mentionnons tout de même que la courbe actuelle (dossiers de l'année 2000 imputables aux comptes 2001) démontre une diminution d'environ 6%;

Remarque: le budget 2001, dont les communes supporteront le 60% des frais (contre 50% auparavant) prévoit une dépense de 30 millions de francs.

- Cette évolution inattendue pendant les années 1999 – 2000, malgré le recul du chômage a amené le Conseil d'Etat d'engager une réflexion de réorganisation du SMT et du SAS dans le souci d'une meilleure coordination entre les services concernés par l'action sociale.
- Cette réflexion intervient aussi au moment du départ à la retraite du chef de service des mineurs et des tutelles, ce qui facilite en quelque sorte la nouvelle répartition des tâches entre les deux services.

Ainsi, dès 2001, le service des mineurs et des tutelles se recentre sur ses activités de base et un transfert de 10,7 postes de travail vers le service de l'action sociale est opéré (+ 2,5 postes complémentaires).

Ce nouveau service de l'action sociale disposant dorénavant de 20,6 postes, y compris le chef de service, se compose des offices suivants:

- office de l'aide sociale (ODAS) 7,4 postes;
- office des établissements spécialisés (OES) 4 postes;
- office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE) 8,2 postes.

Par rapport au budget 2000, l'augmentation de postes est de 2,5. Cependant, celle-ci n'est pas liée à la réorganisation des services, mais avant tout à l'augmentation des dossiers dans le cadre de l'aide matérielle et dans l'ORACE.

Quant à l'explosion des coûts, enregistrée avec inquiétude, les informations suivantes sont données aux commissaires.

D'importants dépassements ont également été constatés dans d'autres cantons et notamment dans le canton de Vaud et plus précisément en ville de Lausanne. Contrairement aux analyses effectuées chez nos voisins, les dépassements chez nous doivent être imputés à la surcharge de travail des services et non à d'éventuels dysfonctionnements.

Afin de confirmer l'analyse réalisée par le service de l'action sociale et de mieux cibler les causes de l'explosion des coûts de l'aide sociale dans notre canton, le chef du département a commandé une analyse à M. Bernard Ziegler, avocat à Genève (ancien président du Conseil d'Etat) qui avait déjà été mandaté par le canton de Vaud dans le cadre de l'analyse des services sociaux vaudois.

2.3.2. Séance de la sous-commission du 13 novembre 2000, à Neuchâtel

Informations aux communes pour le budget 2001 – Mise en œuvre de la loi fiscale

Informations

Lors de cette séance, le conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des affaires sociales, assisté par son secrétaire général et des chefs des services des communes et des contributions directes, a expliqué à la sous-commission les démarches entreprises des pour les communes, afin de faciliter la mise en œuvre des mesures décidées par le Grand Conseil pour l'année 2001.

Si la circulaire et un modèle d'arrêté pour les taxes causales ont été envoyés au mois de juillet 2000 déjà d'autres informations (plan comptable avec les éléments du désenchevêtrement, prévisions des revenus fiscaux, informations sur l'impôt foncier etc.) ont été expédiées au courant de l'automne.

Une séance importante, destinée à l'information des responsables communaux, a eu lieu le 5 octobre 2000; l'ensemble des communes a été présent souvent avec plusieurs représentants.

- Pour pouvoir respecter les délais, il était théoriquement nécessaire que les conseillers généraux puissent se prononcer sur le nouveau barème de référence dans la première semaine de décembre 2000.
- Il est constaté que les taxes causales posent quelques problèmes, tant les communes souhaitent les adapter et modifier à leur guise. Le service des communes est très sollicité.
- S'agissant de nouveautés (taxes causales, barème de référence, passage du *praenumerando* au *postnumerando*), l'un des commissaires suggère aux responsables de l'Etat d'offrir une aide plus substantielle aux communes, en organisant par exemple des rencontres sur place par district.
- Il est répondu aux commissaires que face à l'ampleur des tâches nouvelles de l'automne 2000, de telles rencontres, bien que prévues n'ont pas pu être réalisées. Cependant, la mise en place de formations ponctuelles destinées aux conseillers communaux ou aux administrateurs est examinée par l'Etat.
- Un autre commissaire, document à l'appui, soulève l'incompréhension de la forte variation du revenu fiscal prévisible pour sa commune. La question est examinée et dans l'intervalle une réponse satisfaisante est parvenue à cette commune. La difficulté de mentionner avec exactitude les revenus prévisibles des personnes morales (chiffres transitoires – remboursements suite à des acomptes trop importants, etc.) est expliquée aux commissaires. Quant à la suggestion d'un commissaire de permettre aux communes de créer des réserves pour amortir ces variations, la réponse est négative, en regard de la perte de la transparence que cela entraînerait pour les budgets et les comptes.
- Une autre question porte sur la fortune nette des communes, dont la fiabilité du chiffre est mise en doute par l'un des commissaires. Il est répondu que cette fortune, dans la majeure partie des cas, correspond à la réalité et qu'une réévaluation n'intervient que dans des cas très exceptionnels.
- Suite à une dernière question, il est précisé que l'effort fiscal dès 2001 sera calculé à partir du barème de référence (à l'exception des taxes causales).

Mise en œuvre

Concernant la nouvelle loi sur la fiscalité, les commissaires sont informés que

- 9 arrêtés d'exécution de la loi ont été adoptés par le Conseil d'Etat;
- des communiqués dans la presse concernant les effets de la nouvelle LCdir ont été envoyés (le premier dans les éditions du 14 novembre 2000). Le texte est remis aux commissaires. Il vise à expliquer au contribuable les termes "*praenumerando*" et "*postnumerando*", l'effet produit par ce passage et la manière de procéder pour remplir la déclaration 2000 bis;
- des soirées d'information se sont déroulées au mois de novembre 2000 à la Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel;
- une Hotline est opérationnelle pendant environ 6 semaines (fin janvier – mi-mars) pour apporter de l'aide au contribuable pour remplir sa déclaration 2000 bis
- une brochure de 25 pages environ avec des explications simples a accompagné l'envoi de la déclaration;
- des interviews à la télévision locale et à la radio;
- des envois aux communes et articles rédactionnels

ont complété l'information et la formation de la population.

Le passage du prae- au postnumerando est expliqué aux commissaires et des précisions sont apportées sur:

- La taxation 2000 bis: Oui, elle est basée sur l'ancienne loi.
- La taxation 2001: Oui, elle concerne l'année 2002 mais repose sur le revenu 2001.
- La taxation intermédiaire: Non, elle n'existera plus sous sa forme habituelle, mais toute personne étant soumise à des variations de revenus importantes peut demander une adaptation des acomptes.

Divers

Les questions suivantes sont abordées:

- **La nouvelle péréquation intercantonale:** suite aux interventions auprès de la Confédération, notamment des cantons de Zurich et Neuchâtel, la clé de répartition sera revue (indice de capacité financière). Il s'agit pour Neuchâtel, selon les mots du conseiller d'Etat, d'un retard "bienvenu".
- **2^e volet du désenchevêtrement des tâches:** Il a été prévu d'introduire dans le 2^e volet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes, la scolarité obligatoire et la formation ainsi que la problématique des transports.
- Cependant, le premier élément est loin de faire l'unanimité. Si pour la formation post-obligatoire on peut effectivement imaginer que l'Etat reprenne la responsabilité pour la formation (ce qui n'est pas évident non plus notamment du point de vue des propriétés immobilières; exemple CIFOM), le report sur les communes de la scolarité obligatoire déclenche la polémique. En effet, la solution définitive doit garantir un enseignement équitable dans l'ensemble du canton. Ces réflexions contradictoires ne permettent pas d'avancer aussi rapidement que prévu.
- **Initiative fiscale:** Pour répondre aux préoccupations d'un commissaire, le conseiller d'Etat infirme la rumeur selon laquelle il chercherait à trouver un arrangement avec le comité de l'initiative fiscale. Il pense néanmoins que lors de l'examen sur le fond de cette initiative, des contre-propositions pourraient être présentées par le Conseil d'Etat.

2.3.3. Séance de la sous-commission du 25 janvier 2001, à Neuchâtel

Présentation du service médico-social

En présence du chef du département et du secrétaire général, le directeur du service médico-social présente aux commissaires son service.

Il est rappelé que 10% de la population est concerné par un problème dû à l'alcool et qu'il s'agit de la deuxième dépendance la plus importante (juste après le café). Très souvent, elle est liée à d'autres dépendances (héroïne par exemple) et entraîne un grand nombre de problèmes sociaux (problèmes physiques et psychiques, violences etc.).

Si la Confédération a un rôle important à jouer (information, mesures de contrôle, contrôle des prix des boissons alcooliques, limitation de publicité, soutien de projets etc.), la mission du canton est plus ciblée sur la proximité et repose sur trois piliers qui sont:

- la prévention: information, dépistage précoce, notamment en milieu scolaire, où 40 journées et actions diverses ont eu lieu durant l'année 2000. Collaboration avec les cafetiers restaurateurs – Info-line;

- la réduction des dommages, à travers le soutien ciblé de projets novateurs;

- Le conseil et la thérapie traitant les souffrances causées par la dépendance.

Dans cette troisième catégorie, le chemin est souvent très long et les patients sont suivis pendant de nombreuses années.

Environ 700 cas ont été traités durant l'année 2000, mais 6300 interventions (entretiens) ont eu lieu au SMS de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Les personnes suivies proviennent de tous les milieux sociaux – il y a trois fois plus d'hommes que de femmes qui souffrent d'alcoolémie et l'âge des personnes suivies se situe entre 30 et 70 ans.

La plupart des cas sont transmis ou signalés au service par l'intermédiaire des hôpitaux (Perreux – Préfargier – La Rochelle). Une collaboration intensive existe entre le SMS et les institutions (L'Auvent, Le Devens et Pontareuse). Dix collaborateurs sont affectés au SMS.

Pour l'avenir: Pour mieux maîtriser la transmission de données, l'échange d'informations et la simplification des transferts d'un lieu thérapeutique à un autre, un réseau est en train de se mettre en place, réunissant les hôpitaux concernés, les institutions résidentielles et le SMS.

Par ailleurs, un groupe de travail se penche actuellement sur l'organisation d'un secteur ambulatoire des dépendances. La réflexion pourrait déboucher sur des changements structurels et organisationnels du service (collaboration accrue entre d'autres services du secteur social).

Un effort particulier porte sur la mise en oeuvre du "plan national d'action alcool 2000".

Rapport Ziegler

Suite à la séance de la sous-commission du 25 septembre 2000, le rapport Ziegler, daté du mois de novembre 2000 et intitulé "Situation de l'Aide sociale dans la République et canton de Neuchâtel" a été envoyé aux commissaires.

Comme déjà mentionné, la dépense pour l'aide matérielle dans notre canton a explosé.

Rappelons toutefois qu'il y a toujours une année de décalage, puisque ce sont les dépenses de l'année 1999 qui figurent aux comptes 2000.

En 1999, le montant global consacré par les collectivités publiques à cette tâche (canton et communes) s'élève à 35,9 millions (contre 5,5 millions en 1990 et 26,8 millions en 1998). Jusqu'en début de l'année 2000, on constate un accroissement constant des bénéficiaires d'une part (26,1 personnes par 1000 habitants en 1999, contre 23 personnes en 1998) et un montant supérieur dépensé par dossier d'autre part. (7822 francs en 1999, contre 6329 francs en 1998).

Cette augmentation spectaculaire est due à deux facteurs:

1. Phénomènes conjoncturels.
2. Phénomènes structurels.

1. Phénomènes conjoncturels

Si la situation du marché de l'emploi s'est améliorée depuis 1999 déjà c'est seulement au cours de l'année 2000 que l'on constate une légère diminution (– env. 6%) des personnes faisant appel à l'aide sociale. Ce phénomène encourageant est constaté un peu partout, à l'exception de la Chaux-de-Fonds. Le rapport Ziegler se penche donc particulièrement sur le fonctionnement de ce service.

Il est constaté que les problèmes rencontrés par celui-ci sont essentiellement de deux ordres:

- sous-effectif important en 1999 (plusieurs incapacités de travail de longue durée, ainsi qu'un départ imprévu);

- dysfonctionnement imputable à l'adjoint au chef de service (retards importants dans le traitement des dossiers).

Selon le rapport, les difficultés rencontrées par ce service sont exclusivement dues à la surcharge de travail, problèmes qui dans l'intervalle ont été absorbés, et nullement à d'autres dysfonctionnements ou abus.

2. Phénomènes structurels

Les constatations structurelles portent sur le changement de notre société: apparition de la précarité, apparition de familles monoparentales, difficulté de certains jeunes sans formation professionnelle suffisante à s'insérer dans le marché du travail. Par ailleurs, des commissaires relèvent que certaines modifications de la nouvelle loi fédérale sur le chômage, entrées en vigueur en 1999, plus restrictives que l'ancienne loi, pourraient avoir une influence négative sur l'évolution des dossiers.

A l'adresse de l'ensemble des services, le rapport Ziegler émet un certain nombre de recommandations (entre autres contrôles plus fréquents dans les services), qui ont fait l'objet de directives envoyées aux services communaux ou régionaux.

Par ailleurs, il est constaté que toutes les communes appliquent à présent la nouvelle loi sur l'action sociale, en faisant partie d'un service régional ou en ayant doté leur service d'un personnel formé.

Relations service des ressources humaines – Etat – syndicats

En dernière partie de la séance, la convention établie entre le Conseil d'Etat et les associations reconnues du personnel de la République et du Canton de Neuchâtel a été examinée par les commissaires.

Ces derniers font part de leur satisfaction quant à cette solution qui, dans l'immédiat, semble donner satisfaction à toutes les parties concernées (le document est signé par 8 associations ou syndicats).

Par ailleurs, 2 groupes de travail paritaires ont été formés, dont l'un s'occupe plus spécifiquement

- des conditions salariales, et l'autre
- des conditions de travail.

Signalons encore qu'un arrêté provisoire concernant les traitements de la fonction publique pour l'année 2001 est appliqué pendant la période transitoire. Ce document a été remis aux commissaires.

2.4. Département de la gestion du territoire

2.4.1. Généralités

Durant cette année, la sous-commission s'est réunie à quatre reprises pour examiner la gestion du département. Ces séances ont toutes eu lieu en présence du conseiller d'Etat Pierre Hirschy et du secrétaire général. La sous-commission a en particulier étudié les thèmes suivants:

- fonctionnement du service de l'aménagement du territoire (SAT), en compagnie du chef du service;
- étude du 11^e crédit routier, en compagnie de l'ingénieur cantonal et de l'ingénieur cantonal adjoint;

- visite des tunnels des Gorges du Seyon (H 20) en compagnie de l'ingénieur cantonal et de l'ingénieur cantonal adjoint;
- création d'une section électromécanique en compagnie de l'ingénieur cantonal et du chef de la section électromécanique;
- visite du hangar forestier des Avants, du site du futur centre forestier de la Grébille et du hangar forestier du Saut-du-Doubs, en compagnie du chef du service des forêts, de l'ingénieur forestier de l'arrondissement et de deux forestiers de cantonnement;
- visite de l'usine électrique du Châtelot en compagnie de M. Alain Chautems d'ENSA;
- assainissement de GANSA et promotion des énergies renouvelables;
- Mariage EEF - ENSA en compagnie de M. Jacques Rossat, directeur général d'ENSA.

2.4.2. Visite du service de l'aménagement du territoire (SAT)

Le 5 septembre 2000, la sous-commission a visité le SAT et a été renseignée sur ses activités et son fonctionnement. Le SAT est:

- un organe de planification au service du Conseil d'Etat;
- un organe de contrôle des planifications communales;
- un organe de coordination des procédures en matière d'aménagement et de police des constructions et
- un organe chargé de missions spécifiques par le Conseil d'Etat.

Le SAT s'appuie notamment sur: la loi sur l'aménagement du territoire (LCAT), la loi sur les constructions (LConstr), la loi sur l'extraction des matériaux, les décrets de protection des sites naturels et "sentier du lac". En outre, il applique partiellement la loi sur la viticulture (protection des zones viticoles), la loi sur les routes ou encore la loi d'introduction de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et de randonnée pédestre.

Le SAT élabore les décisions spéciales qui doivent être rendues par le chef du département et gère le suivi de toutes les conceptions directrices.

Objectifs: développer le canton harmonieusement, proposer des services de proximité, renforcer l'intégration du canton dans son environnement régional, national et international; intégrer le développement urbain dans la planification; éviter les erreurs de développement.

La LConstr permet au canton de déléguer l'attribution des permis de construire aux communes. Ceci a été fait pour les trois villes. Toutefois les décisions spéciales et les constructions en zones rurales dépendent exclusivement du canton. Pour les 59 autres communes, les permis de construire sont toujours préavisés par le canton.

La législation devient plus exigeante et le marché du travail dans le domaine de l'aménagement n'est pas très fourni dans notre canton. Dans ce contexte, quel sera l'avenir du SAT? Le chef du service de l'aménagement du territoire veut habituer progressivement les communes à travailler avec des bureaux de planification privés.

Le SAT est en train de finir l'étude des derniers plans d'aménagements communaux. Il doit faire face à de nombreuses études de plans de détail (plans spéciaux et de quartier). Il est à relever que les plans de quartier sont des études particulières car ce sont de gros dossiers qui impliquent souvent

des architectes qui n'ont que peu d'expérience en cette matière. Or le SAT dispose de 1,5 poste d'aménagiste.

En outre, les consultations fédérales sont plus nombreuses, les tâches déléguées et les besoins de coordination croissent aussi. La reprise conjoncturelle s'ajoutant, le SAT estime manquer de moyens avec ses 9,2 postes pour parvenir à ses fins. Le Conseil d'Etat propose donc l'augmentation de 2,5 postes dans le cadre du budget 2001.

A court terme, le SAT entend: adapter la procédure en matière d'octroi des permis de construire (exigence du Tribunal fédéral), mettre en œuvre les nouvelles règles fédérales pour les zones agricoles, introduire des systèmes plus efficaces et transparents en matière de permis de construire (notamment via Internet). A terme, il s'agira aussi de réviser le plan directeur cantonal (qui est censé durer env. 10 ans).

La sous-commission a pu être renseignée sur les nouvelles normes en matière de zone agricole. Il est relevé que la nouvelle ordonnance fédérale est nettement plus restrictive que la loi acceptée en votation populaire (nouvelle loi sur l'aménagement du territoire). Ceci ne va pas sans poser de nombreuses difficultés d'application.

La LConstr implique plus de travail qu'auparavant. On peut notamment l'expliquer par la densification du construit (qui implique des décisions spéciales plus fréquentes, les nouvelles constructions étant plus souvent en bordure des routes, vignes, forêts, ...). Aujourd'hui 54% des dossiers impliquent des décisions spéciales! L'introduction des procédures "simplifiées" n'a pas nécessairement allégé le travail dans la mesure où ces dossiers sont souvent incomplets.

Le SAT établit des statistiques sur le temps de traitement des dossiers. Aujourd'hui 150 dossiers sont en attente d'une décision. L'objectif est d'abaisser ce chiffre à 130. La circulation des dossiers dans les services ralentit le traitement mais s'avère indispensable. Le traitement informatique des documents devrait améliorer cela. Un logiciel a d'ailleurs été récemment acquis dans ce but.

Le service garantit que tout nouveau dossier quitte le service dans les 24 heures qui suivent à destination des autres services concernés.

2.4.3. Etude du 11^e crédit routier

En date du 5 septembre 2000, la sous-commission s'est vu présenter les travaux du 11^e crédit et la manière dont le département a effectué des choix entre différents secteurs en fonction notamment des statistiques des accidents. Nous ne revenons pas plus en détails sur ce crédit, le Grand Conseil ayant déjà eu l'occasion d'en débattre.

2.4.4. Visite des tunnels des Gorges du Seyon (H 20)

Le 5 septembre 2000, la sous-commission a eu l'occasion de visiter les tunnels (voie descendante) de la H 20 à la hauteur des Gorges du Seyon. Elle s'est – naturellement – intéressée aux questions de sécurité de ces nouvelles installations.

Des galeries de sécurité (tunnels de fuite débouchant sur la voie montante) ont été aménagées tous les 300 mètres comme le veut la législation actuelle (alors que les exigences fédérales de l'époque auraient permis d'aménager une seule voie de secours par tube). Un système de ventilation a été installé. Il ne devrait pas être enclenché en temps normal (le trafic descendant créant suffisamment de "courant" (effet de piston) pour évacuer l'air vers le bas). Ils seront par contre enclenchés en cas de circulation en double sens ou d'accident.

Un balisage de secours a été installé le long des trottoirs pour guider vers les issues (système installé même s'il n'avait pas été prévu initialement).

Tout le système électronique sera, comme pour les autres axes, contrôlé depuis le bâtiment de la police cantonale (BAP). Les installations électriques seront branchées directement sur le réseau ENSA (ceci dans l'optique de permettre à l'Etat de devenir, à terme, un gros consommateur de courant et, donc, de négocier ses contrats avec les distributeurs (libéralisation des marchés). L'ouverture des tunnels est prévue à la mi-novembre 2000.

La sous-commission a également pu visiter les locaux techniques. Enfin, elle a fait part de sa satisfaction quant aux qualités esthétiques du portail sud... Elle s'inquiète toutefois du nombre élevé d'accidents déjà survenus à cet endroit depuis l'ouverture des tunnels et remercie les ponts et chaussées et la police cantonale de l'activité qu'ils déploient pour trouver une solution à ce problème.

2.4.5. Création d'une section électromécanique aux ponts et chaussées

En date du 4 octobre 2000, la sous-commission a été informée par le chef du département, par l'ingénieur cantonal et par le chef de la section électromécanique sur un projet de "fonctionnarisation" du personnel de maintenance et d'exploitation de la section électromécanique.

Actuellement, la centrale de commande du réseau routier est située dans le bâtiment de la police cantonale aux Poudrières. La gestion et le contrôle routier sont assurés par des opérateurs de la centrale de transmission des alarmes (CTA). Le soutien technique, l'entretien et la maintenance sont assurés par les ponts et chaussées. Une section d'électromécanique a été formée au sein du service des ponts et chaussées. Cette phase d'installation a coïncidé avec les améliorations à apporter aux ventilations et systèmes de sécurité du tunnel de La Vue-des-Alpes et du Mont-Sagne. Durant cette période, le service dit avoir pu constater "des lacunes importantes dans l'organisation existante". Il a donc réorienté ses intentions de réorganisation.

L'équipe de maintenance était formée de manière hétéroclite comprenant deux personnes engagées par le chantier A5, deux collaborateurs ENSA, deux collaborateurs de l'entreprise *Cegelec*, un technicien des ponts et chaussées et une personne en mesure de crise. De cas en cas, on faisait appel à des techniciens des FMNi et des électriciens d'*Electropro*. Quant au secrétariat, il était assuré par l'office de construction de la route nationale 5 (OCRN5).

Il est à relever que cette équipe est chargée d'entretenir le matériel électromécanique du réseau routier. Il s'agit en particulier du matériel de ventilation, éclairage, signalisation, des caméras, des capteurs (chaleur, opacité, etc.) des bornes SOS et extincteurs, etc.

Les problèmes constatés par le service étaient les suivants: pas de réelle cohésion de cette "équipe", perte de connaissance due à des départs dans les entreprises mandatées, manque de mises à jour des schémas.

Par la "fonctionnarisation" de cette équipe d'électromécanique, le service des ponts et chaussées visait à

- assurer une certaine continuité et un savoir-faire;
- fidéliser le personnel;
- "homogénéiser" le fonctionnement de ce service et
- diminuer les coûts pour l'Etat.

La sous-commission a relevé que le matériel électromécanique connaît un taux de renouvellement de 6% en moyenne sur un patrimoine d'environ 150 millions de francs. Ce montant va d'ailleurs augmenter considérablement ces prochaines années avec la mise en service de nouveaux tronçons autoroutiers et routiers (prévision: patrimoine d'une valeur totale de 300 millions de francs en 2006).

La sous-commission s'est demandée s'il était envisageable de confier ce mandat à des privés. Elle a aussi abordé le problème de la sécurité. Il lui est apparu qu'il était du rôle de l'Etat d'assurer la meilleure sécurité possible sur son réseau routier. L'électromécanique participe largement à cette sécurité.

Il lui est apparu que confier un mandat dans ce domaine à une entreprise privée n'était pas forcément satisfaisant du point de vue de la sécurité. On notera par exemple un problème de rapidité d'intervention, sachant que les sociétés qui travaillent dans ce secteur sont basées à Lyon, Paris et au Tessin!

Il est à relever qu'au vu du coût des mandats externes actuels, le département planifie une diminution réelle de ses coûts, du moins à court terme, en opérant cette réorganisation (économie annuelle de 230.000 francs).

La sous-commission a donné un préavis plutôt favorable à ce projet de création d'une section électromécanique intégrée dans le service des ponts et chaussées. Elle a remercié le Département de la gestion du territoire de l'avoir informée et consultée. Elle a toutefois relevé qu'il était de la responsabilité du Conseil d'Etat d'adopter une telle réorganisation.

Le gouvernement a par la suite approuvé ce projet de réorganisation.

Dans ce cadre, le sous-commission s'est demandée si le réseau routier actuel n'était pas suréquipé en capteurs et systèmes de sécurité, signalisation, etc. Il a été relevé que cet équipement est important, mais l'Etat est tenu d'assurer une sécurité maximale, également en vertu de la législation fédérale et de la jurisprudence.

2.4.6. Visite du hangar forestier des Avants, du site du futur Centre forestier de la Grébille et du hangar forestier du Saut-du-Doubs

Le 15 novembre 2000, la sous-commission a visité le hangar forestier des Avants aux Planchettes. Constitué d'une ancienne baraque du chantier archéologique de Cortaillod, ce hangar est relativement vétuste même s'il est bien entretenu. Le bâtiment est seulement chauffé par un poêle. Ses parois sont minces. S'il est équipé de l'électricité, il ne dispose par contre pas d'eau courante. Le local ne répond pas aux normes de sécurité actuelles (notamment en ce qui concerne l'entreposage des carburants).

Il est utilisé par les employés de l'arrondissement forestier N° 5, mais il se situe à l'extrême est de celui-ci sur la route de Biaufond.

La sous-commission a également pu visiter le hangar forestier du Saut-du-Doubs. Situé en dessus d'un appartement loué, il ne répond absolument pas à l'idée qu'on peut se faire d'un local de ce type. Son accès est malaisé, il est étroit et mal éclairé, les conditions de sécurité sont déraisonnables (entreposage de carburants sous des combles en bois!). En outre, il ne dispose d'aucun équipement sanitaire digne de ce nom. S'il a rendu bien des services, il est évident que ce local n'est plus du tout adapté à sa fonction.

Pour remplacer ces deux locaux (les Avants et le Saut-du-Doubs) qui ne répondent plus du tout aux attentes, le département prévoit la construction d'un centre forestier à La Grébille. Les commissaires ont été informés sur ce projet de construction. Devisé à environ 1,1 million de francs, ce centre sera construit grâce à un prélèvement sur le fonds forestier de réserve. Il sera réalisé entièrement en bois. Il répondra aux normes de sécurité et constituera un cadre de travail de qualité pour les employés du service des forêts. Prévu sur deux étages, il disposera d'un atelier, d'un garage, d'un système de chargement et rangement par wagonnets, d'un réfectoire (pouvant servir aussi à donner des cours), d'une petite cuisine et de sanitaires. D'importantes subventions fédérales sont prévues (55%).

2.4.7. Visite de l'usine électrique du Châtelot

La sous-commission a eu l'occasion de visiter l'usine électrique du Châtelot. Situé sur la frontière franco-suisse, cet ouvrage appartient à 50% à Electricité de France (EDF) et 50% à des investisseurs suisses (ENSA, Etat de Fribourg, Etat de Neuchâtel, privés,...). Il s'avère donc nécessaire de

coordonner les productions française et suisse alors même que les demandes en courant ne correspondent pas forcément. L'usine utilise deux groupes de production: un groupe suisse et un français. Chaque jour, on planifie la production de courant en fonction des commandes. C'est surtout le week-end qu'un potentiel peut être accumulé.

Le débit de restitution actuel (eau déversée constamment dans le cours de la rivière) est de 250 litres par seconde. Le projet prévoit de l'augmenter à 2000l/sec. L'augmentation de ce débit de restitution cause une perte s'il n'y a pas de système de turbinage instantané, ce qui implique des investissements lourds.

Un village avait été construit pour les employés de l'usine. Il est relié à celle-ci par un funiculaire: le plus raide de Suisse puisque la pente y atteint par endroit 100% (des sensations fortes pour les commissaires!). Un système de piquet est assuré en permanence.

L'usine produit en moyenne 100 millions de KWh par an dont 50% est utilisé par la France et 50% par la Suisse (40% NE, 10% FR). Le canton utilisant environ 1 milliard de KWh par an, la part qui provient du Châtelot est donc d'environ 4%.

2.4.8. Assainissement de GANSA

La sous-commission est intervenue devant le plénum du Grand Conseil pour manifester sa désapprobation de ne pas avoir été informée du projet d'assainissement de GANSA qui a été traité par le Grand Conseil. Elle a demandé d'être informée de l'état d'avancement du dossier. En outre, elle sera informée sur l'utilisation planifiée par le département du montant de 1,5 million de francs (ajouté par le Grand Conseil au décret concernant l'assainissement de GANSA) en faveur de la promotion des énergies renouvelables. Ce montant devrait être utilisé sur plusieurs années.

La sous-commission a dit son souhait qu'un effort particulier soit fait pour la promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergie par le biais de l'information (p. ex. meilleure information aux architectes, ingénieurs et entrepreneurs sur le label MINERGIE, ...).

2.4.9. Mariage ENSA – EEF

En date du 9 février 2001, la sous-commission a été informée sur le projet de rapprochement entre ENSA et EEF (Entreprises électriques fribourgeoises).

ENSA est une société anonyme dont le capital appartient à environ un tiers à l'Etat, à environ 45% aux trois villes (services industriels) et aux communes. La production dans le canton est essentiellement l'affaire d'ENSA et des villes (gorges de l'Areuse). En outre, ENSA est partenaire de l'usine du Châtelot, des différentes usines nucléaires et de GKW. 47% de l'énergie consommée est produite par nos installations, 53% est achetée.

Actuellement, le marché de l'électricité est en plein mouvement en Suisse et en Europe. La libéralisation des marchés impose un grand nombre de restructurations du paysage électrique suisse. Avec l'ouverture des marchés, les clients pourront progressivement choisir leur fournisseur. Le prix deviendra une composante essentielle du marché. Bien sûr, la qualité et la sécurité de l'alimentation seront aussi des composantes importantes.

L'ouverture des marchés fait l'objet d'une loi fédérale qui sera soumise au vote du peuple en septembre 2001. Si le souverain l'accepte, on peut estimer qu'elle s'appliquera dès avril 2002 environ.

ENSA est, au niveau suisse, une société de taille moyenne. Son principal handicap est d'avoir un réseau important pour un nombre faible de clients directs. Néanmoins, des critères de la loi permettront de tenir compte de ces éléments dans la fixation des prix (le transport restera monopolistique).

ENSA a assez peu de clients directs. De nombreux Neuchâtelois sont fournis par les services industriels de leur commune. En outre, son approvisionnement est assez cher (à l'époque, on a voulu garantir une certaine indépendance, donc une propre production).

Avec l'ouverture des marchés, les clients (éligibles) recevront deux factures: une pour le courant et une autre pour son transport. Pour ce qui est du transport, on estime qu'ENSA dispose d'un réseau de bonne qualité.

Pour ce qui est du prix du courant, il faut savoir qu'ENSA a un peu plus de 20.000 clients directs alors qu'une entreprise comme EEF en a 130.000! Or, les frais administratifs sont répartis sur le nombre de clients! Ceci s'explique essentiellement par le fait que les trois villes et plusieurs communes distribuent elles-mêmes le courant à leurs administrés.

Actuellement, les électriciens romands collaborent à plusieurs niveaux: SIGMA, EOS, AVENIS + sont autant de centres de collaboration avec des partenaires différents et pour des tâches différentes (achat, production, transport, vente,...).

Les EEF sont à 100% dans les mains de l'Etat de Fribourg. La société va être transformée en S.A. (mais il y a actuellement un référendum). La stratégie d'ENSA à long terme est de faire partie d'un groupe de poids de manière à pouvoir négocier en position de force (EEF-ENSA serait le 1^{er} groupe romand en nombre de KWh vendus et le 2^e en nombre de clients).

A terme, l'idée est celle d'un rachat d'ENSA par EEF (EEF devient actionnaire majoritaire d'ENSA, avec une minorité de blocage), le but étant d'assurer le plus d'atouts possibles pour les négociations futures.

2.5. Département de l'économie publique

La sous-commission s'est réunie trois fois de mai 2000 à février 2001. Elle a visité, le 30 mai 2000, l'Observatoire cantonal, le service de l'économie agricole et le Site de Cernier, les entreprises Etel S.A., à Môtiers, et Medos S.A., au Locle, et le 12 février 2001, l'audition du nouveau contrôleur du marché cantonal du travail, le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP), à Couvet, les services de l'asile et des réfugiés (SAR) et le service des étrangers à Tivoli à Neuchâtel. Elle était accompagnée lors de ces visites de MM. Francis Matthey, conseiller d'Etat, chef du département, et du secrétaire général.

2.5.1. Observatoire cantonal

La sous-commission est reçue à l'Observatoire cantonal de Neuchâtel par le directeur de l'Observatoire cantonal. Elle visite, sous la conduite:

- du directeur-adjoint scientifique, le laboratoire "Césium" qui poursuit ses recherches en matière d'horloge-étalon, notamment via l'abaissement des températures pour limiter l'effet Doppler;
- du directeur-adjoint technique, le laboratoire "Maser" qui cherche à "miniaturiser" cet instrument de mesure (le "Maser à hydrogène") et à augmenter ses performances en vue de ses applications aux systèmes de navigation par satellites;
- du physicien responsable, le laboratoire du groupe "Lidar", instrument de mesure radar qui tend à mesurer les aérosols et nuages à haute altitude par ondes "laser" électromagnétiques dont on calcule la réflexion (renvoi).

La sous-commission ne peut être qu'impressionnée par le haut niveau de recherches conduites à l'Observatoire. Cette spécialisation de pointe met l'Observatoire et les instituts universitaires qui collaborent avec lui en relation avec des unités de recherches fondamentales dans le monde entier. La sous-commission est sensibilisée à l'importance du soutien que l'autorité politique doit apporter à cet effort de recherches dont dépend aussi la compétitivité et le renom de nos entreprises notamment celles qui sont spécialisées en microtechnique. Elle apprend avec satisfaction à l'occasion de l'examen des comptes que la Confédération prévoit de renforcer son soutien à cet institut.

2.5.2. Service de l'économie agricole et Site de Cernier

La sous-commission est reçue à Cernier par le chef du service de l'économie agricole, par le président du Site de Cernier et par le responsable de la gestion du Site de Cernier.

Un vaste tour d'horizon du Site de Cernier est effectué par le président du Site, 26 partenaires collaborent et font vivre le Site de Cernier. Principalement il s'agit de

- l'Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature (ECMTN - Cernier) et ~~des~~ les organisations professionnelles en rapport avec la formation dans ces métiers (agriculteurs, horticulteurs, paysagistes, forestiers-bûcherons, fleuristes);
- le service de l'économie agricole, comprenant l'ensemble de ses offices, sauf celui des améliorations foncières qui reste domicilié à Tivoli 22, à Neuchâtel, la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture, avec le service de vulgarisation agricole qui lui est subordonné ainsi que les associations et fédérations en relations avec le monde agricole;
- l'office du tourisme du Val-de-Ruz, tourisme rural;
- des entreprises de valorisation du champignon (Mycotec, MycoBio);
- les établissements horticoles de la ville de Neuchâtel;
- le domaine agricole;
- diverses autres entreprises privées (écuries, comptabilité, etc.);
- une unité de réinsertion sociale et professionnelle (URSP) et une unité de formation AI (UFAI) qui collaborent avec le Centre pédagogique de Malvilliers, la ville de Neuchâtel et le Centre social protestant.

Une visite approfondie des lieux de l'ensemble du Site suit la présentation.

L'unité AI occupe des handicapés (collaboration UFAI unité de formation de l'assurance-invalidité/ URSP unité de réinsertion sociale et professionnelle / CSP Centre social protestant).

La sous-commission est renseignée sur le développement du Site de Cernier. Celui-ci devrait se développer en trois phases :

1. Projets conceptualisés: Mycorama, Parc de la domestication, Festival de jardins extraordinaires, etc.;
2. Projets en réflexion: ferme de démonstration, hôtel(s), restaurants, médiathèque, salles de conférences, etc.;
3. Idées: pépinières d'entreprises, observatoire du goût et de l'alimentation, comptoir des produits du terroir, maison du chocolat, gîtes ruraux, etc.

La sous-commission prend conscience de la structure relativement complexe de l'organisation du Site et constate l'étendue des projets et le foisonnement des idées. Il n'est pas toujours aisé de comprendre "qui fait quoi" (!) et les riches idées en devenir côtoient des réalisations plus modestes, parfois présentées sur un même mode...

La sous-commission visite rapidement le nouveau laboratoire de l'antenne neuchâteloise du service intercantonal d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière Fribourg-Neuchâtel installé au rez inférieur du bâtiment du service de l'économie agricole, à Aurore 1. Elle visite également les caves et resserres de la distillerie du Site, à Aurore 4.

Il existe donc à Cernier bon nombre de projets qui méritent étude et soutien. Quelques projets sont à finaliser (Mycorama, centre international de mycologie, parc de la domestication), des écoles à développer, une hôtellerie en devenir en relation aux divers projets ainsi qu'à la mise en valeur des produits du terroir. Il est également question d'un éventuel nouveau statut du Site de Cernier. La sous-commission se réjouit du développement du Site de Cernier et considère comme important de soutenir l'ensemble des initiatives qui s'y développent.

2.5.3. Entreprise ETEL S.A., Môtiers

La sous-commission est reçue à Môtiers chez ETEL S.A. par le directeur et fondateur de l'entreprise. Il s'agit d'une entreprise de pointe créée en 1974 dans le canton Vaud, qui s'est déplacée en 1982 à Fleurier attirée par la promotion économique "phase 1". Elle construit une unité de fabrication à Môtiers quelques années plus tard par le soutien de la promotion économique "phase 2". Actuellement, l'usine est en phase d'agrandissement. Le directeur souligne l'importance du cautionnement de l'Etat dans la réussite de l'entreprise qu'il a fondée et se plaît à relever la réputation de la promotion économique du canton de Neuchâtel.

Etel S.A. fabrique des moteurs linéaires et rotatifs capables d'entraîner des appareils de positionnement destinés à l'usinage de haute précision ou des ascenseurs sans câbles! (par exemple). L'entreprise a trouvé dans notre région des gens de haute formation technologique et emploie de nombreux ingénieurs ETS ou EPF (2/3 du personnel total). Le chiffre d'affaires 2000 est estimé à 30.000.000 de francs pour un personnel qui se montera fin 2000 à 170 personnes, dont 25% de frontaliers.

La sous-commission ne cache pas sa satisfaction en constatant le rôle primordial – aux dires du directeur de l'entreprise – qu'a joué la promotion économique dans l'installation, le développement et maintenant l'agrandissement d'ETEL S.A. C'est de toute évidence un exemple de réussite.

2.5.4. Entreprise MEDOS S.A., Le Locle

La sous-commission est reçue au Locle chez Medos S.A. par le directeur. Elle visite d'une manière complète l'usine qui fait partie du groupe "Johnson et Johnson" et est spécialisée dans la production de matériel médical de haute précision: valvules cardiaques, instruments miniaturisés destinés à la dialyse rénale, implants divers, instruments chirurgicaux miniaturisés et télécommandés par ordinateur et guidés par fibres optiques, etc.

L'entreprise MEDOS est aussi une réalisation due aux interventions de la promotion économique; elle continue sa progression en collaboration avec les autres entreprises du groupe dans le canton de Neuchâtel et à l'étranger. Elle constitue un bel exemple de synergie et d'utilisation des compétences neuchâteloises en microtechnique. La sous-commission salue à nouveau les résultats des efforts de la promotion économique cantonale.

2.5.5. Contrôleur du marché cantonal de l'emploi

La sous-commission assiste à une présentation de l'activité du nouveau contrôleur du marché cantonal de l'emploi. Venant de la police cantonale, le contrôleur est entré en fonction en mai 2000. Il entretient des liens serrés avec les employeurs et cherche à maîtriser et à dénoncer le travail illicite qu'il s'agisse de travail "au noir" effectué par un employé suisse ou d'emploi occupé par un étranger sans autorisation de travail ou de séjour. De 28 en octobre 2000, les dénonciations se sont élevées à 52 en janvier 2001. Ces dénonciations proviennent d'autorités communales ou de police ou de particuliers. La sous-commission prend acte du début de ces activités et souhaite qu'elles se poursuivent dans le but de maintenir un marché du travail vivant mais propre et équitable.

2.5.6. Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) – usine "La Nouvelle" (site Dubied) - Couvet

En préambule il est rappelé que

- selon l'Office fédéral de la statistique (OFS) chiffres 1990, 34% des travailleurs industriels neuchâtelois n'ont pas de CFC. Suite à un complément d'information obtenu auprès de l'OFS, il est confirmé que dans notre canton le pourcentage de la population active, travaillant dans le secteur de l'industrie et des arts et métiers et n'étant pas au bénéfice d'une formation postsecondaire, est de 34%. Ce pourcentage est plus faible pour le secteur tertiaire. A défaut d'autres éléments à disposition pour l'interprétation de ce pourcentage, on peut supposer qu'il est lié à la forte présence de travailleurs étrangers dans les secteurs concernés.
- les personnes sans qualification ont sept fois moins de possibilités de formations complémentaires que celles bénéficiant déjà de formations (enquête de l'OCDE);
- la formation apportée par le CNIP se situe à un niveau plus modeste que la formation CFC; elle veut répondre à des besoins existants dans l'industrie régionale;
- les formations s'orientent en fonction d'un partenariat avec le monde industriel;
- le CNIP offre des places d'apprentissage et d'insertion pour les adultes. Dans les domaines pratiques de la mécanique et de la soudure, il offre aux apprentis de notre canton plusieurs places de stages (290 inscriptions en 2000) en collaboration avec le service de la formation professionnelle.
- en 2000, 200 dossiers ont été ouverts: dont 103 concernent des chômeurs, 65 des personnes AI, 26 des requérants d'asile, 4 personnes provenant d'entreprises et 2 divers;
- le CNIP offre une formation de deux ans aux jeunes requérants d'asile;
- les entreprises sont encouragées à envoyer leur personnel en formation;
- le CNIP joue la diversification et développera le contrôle micromécanique le câblage en électrotechnique, la soudure et en mécanique le pivotage, selon les normes européennes;
- le CNIP a obtenu en 2000 la certification ISO 9001 (11 décembre 2000, audit final).

Le financement principal est assuré par des indemnités versées par l'OFAS, l'ODR et la loi sur l'assurance chômage. On note que 50% des chômeurs sont sans formation et que leur réinsertion exige une formation.

Depuis 1994, date de l'ouverture du premier atelier, les effectifs ont augmenté régulièrement au CNIP répondant à la demande croissante et continue des milieux concernés (AI, chômage, industrie). Avec la baisse du chômage, les effectifs ont subi une légère diminution. Par contre, une forte demande existe toujours en électrotechnique et en polissage.

La sous-commission visite l'ensemble du chantier de rénovation de l'usine "La Nouvelle" (site Dubied), à Couvet, sous la direction de M. D. Huguenin directeur du CNIP. Le bâtiment est destiné à accueillir l'ensemble des activités de formation du Centre neuchâtois d'intégration professionnelle (CNIP). Les travaux au moment de la visite sont très avancés et offrent une image dynamique du projet. L'immense atelier du rez-de-chaussée est rénové avec sobriété et rigueur. Il offre tous les aménagements techniques modernes nécessaires, notamment en ce qui concerne les moyens de transmissions électriques, électroniques et des fluides. Les vestiaires et sanitaires sont vastes et fonctionnels; deux petites cafétérias sont prévues. Les étages consacrés aux salles de cours et aux locaux administratifs sont aérés et correctement rafraîchis. L'ensemble est doté d'un chauffage moderne et performant et l'isolation thermique est améliorée. L'immeuble largement rénové permettra l'installation d'une école de formation et de réinsertion professionnelle capable de s'adapter et de remplir ses missions.

2.5.7. Service de l'asile et des réfugiés (SAR)

Pour mémoire le service de l'asile et des réfugiés (SAR) est le fruit de la fusion entre des unités appartenant à l'origine à deux services et départements différents:

- l'actuel office de la procédure d'asile (OPRA), auparavant "section asile" du service des étrangers;
- l'office administratif de l'asile et des réfugiés (OFAR) et l'office d'accueil des requérants d'asile (OARA), auparavant au service de l'action sociale.

La plupart des employés qui appartiennent à la dernière entité sont au bénéfice de contrats de travail de droit privé eu égard à leurs caractères "temporaire ou provisoire" puisqu'ils dépendent essentiellement du nombre d'arrivées de requérants.

Le canton de Neuchâtel a mis sous un même toit aussi bien les aspects sociaux de l'asile, que ceux relevant de la procédure et de police des étrangers. Ce système a pour avantage de donner à ses responsables une vue d'ensemble permettant des prises de décisions plus cohérentes et une diminution des antagonismes entre "sociaux" et "policiers".

Malgré la diminution des arrivées de requérants d'asile dans le canton de Neuchâtel en 2000, les départs en masse (Bosnie en 1999 et Kosovo en 2000) ne sont pas encore tous "digérés" par le service, notamment par l'OFAR. En effet, les exigences de l'Office fédéral des réfugiés (ODR) en matière comptable sont très élevées et la gestion financière lourde nécessite par voie de conséquence un engagement humain adapté à cette situation.

La sous-commission est reçue par la cheffe de service, par la cheffe de l'office de la procédure d'asile (OPRA) et par le chef de l'office administratif de l'asile et des réfugiés (OFAR). L'entrée en fonction de la nouvelle cheffe de service remonte à une année. Un large tour d'horizon permet aux responsables de présenter l'organisation du service et la situation des collaborations.

Le service comprend donc maintenant trois offices:

- office de la procédure d'asile (OPRA), auparavant section asile du service des étrangers;
- office administratif de l'asile et des réfugiés (OFAR), auparavant OADA relevant du service de l'action sociale;
- office d'accueil des requérants d'asile (OARA), anciennement OHDA entité qui n'émerge pas au budget de l'Etat en qualité d'office (voir ci-devant);

Le service dont la dotation en personnel reste généreuse sort d'une période très lourde liée aux nombreux retours dans leurs pays d'origine des candidats réfugiés essentiellement Albanais du Kosovo. Comme déjà mentionné plus haut, le service doit faire un effort de rattrapage administratif

important. A partir de juin 2000, le SAR a supprimé 18 emplois: 9 à fin juin 2000 et 9 à fin mars 2001. L'adaptation en personnel sera poursuivie en tenant compte de l'évolution du secteur de l'asile.

L'OFAR a repris à son compte depuis le 1^{er} janvier 2001, le contrôle de l'assistance aux réfugiés statutaires permis B, assistance déléguée par convention à Caritas et au CSP.

Quatre-cent quarante-six requérants ont été attribués au canton de Neuchâtel en 2000, contre 1263 en 1999. Pendant la même période, 494 départs ont été organisés, dont 54 ont dû être escortés par la police cantonale. Par ailleurs 244 personnes ont bénéficié de l'"action humanitaire 2000" de la Confédération et ont donc obtenu une admission provisoire. Cent quatre-vingt-une personnes ont obtenu un permis B pour raisons humanitaires.

L'assurance maladie obligatoire des requérants d'asile a préoccupé largement le service durant l'année 2000. Le volume d'activité dans ce domaine n'a pas faibli notamment en raison du souci des bénéficiaires de repartir chez eux ... en bonne santé.

L'OARA a fermé le Centre d'accueil de Fontainemelon. Les lieux de premier accueil sont donc à ce jour:

- Les Cernets-Verrières, 80 personnes,
- La Prise-Imer, 90 personnes,
- Couvet, 60 personnes (en veilleuse).

Trois lieux d'hébergement de second accueil offrent environ 180 places.

L'installation du service dans les nouveaux locaux de Tivoli 28 s'avère harmonieuse et fonctionnelle. Le service dispose de locaux spacieux et aérés offrant des lieux d'accueil et de réception corrects et bien aménagés. Le représentant de la sous-commission a pu apprécier l'organisation du service et la diligence de ses responsables.

2.5.8. Service des étrangers

Le chef de service des étrangers reçoit le représentant de la sous-commission dans ses nouveaux locaux. Il apprécie l'installation fonctionnelle du service et notamment le système de classement qui requiert place et soins tout particuliers. Le service dispose de lieux d'accueil et de réception clairs et normalement confortables. Le chef de service évoque l'ambiance qui règne au sein du service notamment à la suite de l'affaire ayant abouti aux renvois de deux fonctionnaires. D'importants changements interviennent ou vont intervenir prochainement parmi les responsables de ce service sensible. Le représentant de la sous-commission ne peut que constater que les mesures nécessaires ont été prises pour assurer ces changements dans les meilleures conditions possibles malgré la difficulté à trouver les personnes adéquates.

2.6. Département de l'instruction publique et des affaires culturelles

2.6.1. Généralités

La sous-commission s'est penchée sur la gestion du département lors de deux séances tenues les 14 novembre 2000 et 11 janvier 2001, en présence du chef du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles et du secrétaire général.

Les thèmes suivants ont été abordés:

- problèmes liés à la scolarité obligatoire; interlocuteurs: le chef du service de l'enseignement obligatoire, le chef du service de la formation des enseignants, du secondaire 2 et de l'informatique scolaire, et le chef du service de la jeunesse;
- avenir du Conservatoire neuchâtelois; interlocuteurs: le directeur du Conservatoire de Musique de Neuchâtel et le directeur du Conservatoire de Musique de La Chaux-de-Fonds-Le Locle;
- nouveau complexe universitaire du Mail; interlocuteurs: le recteur de l'Université, le doyen de la faculté des sciences et le chef du service de l'enseignement universitaire;
- évolution de l'Université; interlocuteurs: le recteur de l'Université, le doyen de la faculté des sciences et le chef du service de l'enseignement universitaire;
- traitement des motions et postulats attribués au Département de l'instruction publique et des affaires culturelles;
- rapports du service de l'inspection des finances de l'Etat.

Notons encore que le président de la sous-commission fait partie du groupe de travail chargé par le chef du département de proposer une révision du mode de direction de l'Université.

2.6.2. Scolarité obligatoire

La sous-commission a effectué, avec ses interlocuteurs, un large tour d'horizon des problèmes se posant aujourd'hui dans le cadre de la scolarité obligatoire.

Réorganisation administrative et coordination entre les niveaux secondaires 1 et 2

La création d'un service de l'enseignement obligatoire regroupant désormais aussi bien l'école primaire que le niveau secondaire 1 s'est avérée financièrement presque neutre, mais très positive sur le plan psychologique et favorable aux synergies. Pour sa part, le service de la formation des enseignants du secondaire 2 et de l'informatique scolaire (SFE2IS) a achevé son processus de reprise des anciennes écoles communales (ex.: Ecole supérieure de commerce, Gymnase Numa-Droz).

Le "splitting" des divers budgets est intervenu au 14 août 2000. La sous-commission a reçu plusieurs documents expliquant cette réorganisation sur le plan comptable.

Grâce aux colloques de branches, la séparation organique des niveaux secondaires 1 et 2 n'aura pas de conséquences négatives et ce, bien que la dernière année d'école secondaire constitue en fait la première année du cycle gymnasial. Des enseignants du secondaire 2 participeront en effet aux colloques du secondaire 1 et assureront ainsi la coordination; de plus, certains dossiers "gymnasiaux" du niveau 9 seront traités par le SFE2IS.

La sous-commission s'est également intéressée à la mobilité des enseignants entre les niveaux secondaire 1 et 2. De nombreux professeurs, avec formation universitaire, commencent leur activité à l'école secondaire pour la poursuivre ensuite dans un lycée, mais il n'y a pas un véritable "cursus honorum"; d'autres enseignants sont en effet d'emblée nommés au niveau secondaire 2. Les différences salariales entre les deux niveaux d'enseignement sont inférieures à 6000 francs par an.

Année d'orientation

Depuis une quinzaine d'années, l'orientation se fait au cours de la première année d'école secondaire (niveau 6), sur la base de 3 composantes: résultats de l'année en cours + ceux d'épreuves cantonales + avis des Conseils de classes. Dans l'ensemble, le système fonctionne assez bien et

diverses "passerelles" permettent des correctifs; l'ancienne "dynamique de l'échec" (passage de pré-gymnasiale en moderne, de moderne en préprofessionnelle) n'est plus la règle, puisqu'on compte désormais près de 5% de transferts "ascendants" pour 3% "descendants".

Les réorganisations actuelles (rôle gymnasial du niveau 9, réduction à 3 filières) et futures (éventuelle réduction à 2 filières) conduisent néanmoins à repenser l'orientation; il n'est pas exclu qu'elle soit par la suite reportée d'une année (âge: 13 ans).

Options au niveau 9

La nouvelle maturité permet de choisir pour le niveau 9 de l'école secondaire parmi trois disciplines fondamentales et 6 options spécifiques et d'envisager aussi un deuxième niveau en mathématiques.

Désenchevêtrement

Les interlocuteurs de la sous-commission ont tenu à souligner la nécessité d'une importante participation de l'Etat au financement de la scolarité obligatoire de manière à préserver aussi les compétences décisionnelles du canton (objectifs de la scolarité, programmes, interventions des inspecteurs, coordination des vacances et jours fériés, etc.). Un désenchevêtrement réduisant par exemple de 45% à 15% la part de l'Etat pourrait entraîner une désagrégation du système scolaire neuchâtelois, à l'instar de ce qui s'est passé dans d'autres cantons; la limite acceptable devrait se situer autour de 35%, si l'on tient à garantir la même qualité d'enseignement dans l'ensemble du canton.

La sous-commission partage ces préoccupations et est également d'avis qu'un trop fort désenchevêtrement au niveau de la scolarité obligatoire pourrait avoir des effets pernicieux.

2.6.3. Avenir du Conservatoire neuchâtelois

A l'heure où il est fortement question d'une Haute école de musique et de la construction de nouveaux locaux à Neuchâtel, la sous-commission a souhaité faire le point sur l'avenir du Conservatoire neuchâtelois avec les responsables de cet établissement.

Généralités

Le Conservatoire neuchâtelois englobe le Conservatoire de musique de Neuchâtel et celui de La Chaux-de-Fonds – Le Locle. Certains cours non professionnels sont décentralisés à Cernier, Peseux, Fleurier et au Locle pour respectivement 50, 40, 250 et 138 élèves.

Au cours de l'année scolaire 1999-2000, l'Ecole de musique comptait, sur ses divers sites, 2341 élèves amateurs. L'offre d'enseignement instrumental, orientée essentiellement vers la musique classique, est quasi complète. Diverses expériences et études sont menées, afin d'élargir l'offre à d'autres types de musique (jazz, pop, rock, instruments électroniques). Depuis près de dix ans, une collaboration fructueuse s'est établie avec les fanfares et harmonies neuchâteloises (enseignement individuel et collectif portant sur quatre ans destiné avant tout aux jeunes musiciens). Le Conservatoire dispense en outre un enseignement préprofessionnel de deux ans préparant l'entrée à la section professionnelle.

A la rentrée 2000, 164 élèves étaient inscrits en section professionnelle qui décerne notamment des diplômes d'enseignement (vocal, instrumental, branches théoriques), des attestations de perfectionnement, des diplômes de formation orchestrale et de virtuosité instrumentale et vocale.

L'apport de l'école professionnelle au tissu culturel régional est important (auditions et examens publics, concerts, orchestres du Conservatoire, participation aux ensembles régionaux).

Haute école de musique

La tendance actuelle est au regroupement des forces de manière à mieux exploiter les synergies et à favoriser l'eurocompatibilité des diplômés (N.B.: aujourd'hui, seuls deux conservatoires suisses sur treize décernent des diplômes eurocompatibles).

En 1997, les cantons romands ont décidé d'étudier de plus près l'idée d'une Haute école de musique de Suisse occidentale. La conclusion de l'expert mandaté pour cette étude visait à la création d'une HEM lémanique (Genève, Vaud, Valais) et d'une HEM Mittelland (Berne, Fribourg, Neuchâtel). Dans cette dernière région, une étude de faisabilité a été confiée à un groupe de projet en avril 1999. D'importants points de divergence (structures de direction, enseignements multisites, statut des professeurs) ont conduit le canton de Neuchâtel à suspendre sa participation à ces travaux et à rechercher une collaboration dans le cadre de la Haute école de musique de l'Arc lémanique.

Si l'on prend en considération les effectifs dans les diverses disciplines étudiées pour l'année 1999, on constate que la disproportion entre Berne et Neuchâtel n'est pas aussi importante que l'on pourrait l'imaginer (317 élèves pour les Conservatoires de Berne et Bienne, 69 pour l'Ecole suisse de jazz à Berne, 149 pour les Conservatoires de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds et 60 à Fribourg).

La principale pierre d'achoppement est constituée par l'exigence d'un minimum de cinq élèves par discipline enseignée. En fixant un tel minimum, on n'enseignerait plus au niveau professionnel que le piano à La Chaux-de-Fonds et le piano, les cordes et le chant à Neuchâtel. Cela aurait donc des incidences néfastes au niveau neuchâtelois (perte d'enseignants de qualité pour le secteur non professionnel, affaiblissement des divers orchestres neuchâtelois, etc.), alors que Fribourg, de son côté, se verrait garantir une spécialité pour le Seeland dans le secteur des cuivres.

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a fixé récemment (1997) de nouvelles exigences concernant la reconnaissance des diplômes de formation supérieure dans le domaine musical. De nouveaux enseignements ont dès lors été introduits dès l'automne 1998 (cours d'acoustique et d'organologie, cours d'expression corporelle, cours d'improvisation, cours de pédagogie générale, extension de l'enseignement de l'instrument principal, introduction de l'instrument complémentaire, cours de lecture à vue). D'autres mesures, notamment d'ordre structurel (tronc commun de deux ans + cinq filières d'études spécialisées), devraient être prises pour répondre aux critères HEM.

En marge de ce débat, la sous-commission s'est évidemment aussi penchée sur l'exploitation des synergies à l'intérieur du Conservatoire neuchâtelois. Selon nos interlocuteurs, de nombreux cours sont coordonnés, les examens (piano excepté) seront organisés en commun, les orchestres englobent les étudiants des deux sites. En revanche, l'enseignement aux instruments est individuel et il n'y aurait pas d'avantages à centraliser.

En ce qui concerne les aspects financiers, on relèvera que les charges nettes du Conservatoire neuchâtelois ont passé de 8,2 millions de francs en 1999 (comptes) à 9,05 millions de francs en 2000 (comptes). L'essentiel de l'augmentation porte sur les traitements du personnel enseignant qui compte actuellement 153 professeurs et chargés de mission pour un total de 84 postes. Les taxes d'écolage s'élèvent à 865 francs par semestre pour les futurs professionnels et à 156 francs pour les "amateurs".

La pesée des coûts des secteurs non professionnels et professionnels apparaît fort difficile, mais la réalité ne devrait pas être très éloignée d'un rapport 75%/25%, soit près de 2,5 millions de francs pour le secteur professionnel. Notons que le canton paie 16.000 francs par étudiant neuchâtelois en classe professionnelle inscrit dans un autre conservatoire et que ce montant, multiplié par le nombre d'étudiants professionnels du Conservatoire neuchâtelois, correspond à peu près au coût du secteur professionnel mentionné ci-avant.

Locaux

Dans l'ensemble, les locaux du Conservatoire de La Chaux-de-Fonds sont fonctionnels et suffisants, même si un problème se pose ici ou là notamment en raison de l'extension de l'enseignement en section professionnelle.

En revanche, le site de Neuchâtel est nettement sous-dimensionné depuis plus de dix ans et les cours sont organisés dans une dizaine de lieux différents en ville de Neuchâtel. Il conviendrait aussi de disposer d'une salle de musique permettant d'accueillir une quarantaine de musiciens et près de trois cents auditeurs. Le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles étudie actuellement une solution au Crêt-Taconnet qui intéresserait aussi la Haute école de gestion et l'ESNIG; l'enveloppe financière totale serait de l'ordre de 40 millions de francs.

Conclusions

A la fois luxe et richesse, le Conservatoire neuchâtelois et ses deux sites sont bien intégrés dans la vie culturelle du canton.

Par son offre abondante dans le secteur classique et sa collaboration avec les responsables des fanfares et harmonies, le secteur non professionnel contribue beaucoup à l'amélioration des connaissances musicales des jeunes Neuchâtelois.

Quant au secteur professionnel, il se trouve à la croisée des chemins. D'un côté, il redouble d'efforts, afin d'obtenir la reconnaissance intercantonale de ses diplômes, ce qui implique des dépenses non négligeables; d'un autre côté, son partenariat dans une Haute école de musique n'est pas assuré et il conviendra peut-être de renoncer à certains enseignements importants.

Dans ce contexte incertain, il apparaît difficile à la sous-commission de prendre des décisions relatives à d'importantes constructions; priorité doit être accordée à la clarification des perspectives d'avenir du secteur professionnel.

2.6.4 Nouveau complexe universitaire du Mail

Aspects financiers

Le crédit voté en 1990 s'élevait à 111,45 millions de francs. Selon la pratique usuelle, un renchérissement de 10,03 millions de francs s'y est ajouté au fil des ans, ce qui a porté le crédit à 121,48 millions de francs.

A la fin des travaux, les dépenses seront de l'ordre de 119,75 millions de francs, soit un solde non dépensé d'environ 1,73 million de francs.

D'importants travaux non prévus initialement ont été décidés en cours de construction (ex.: animalerie stérile, nouveaux bureaux), le plus souvent avec l'accord du Conseil d'Etat; ces divers suppléments financiers totalisent près de 8,37 millions de francs, mais ils englobent aussi le passage de l'Icha à la TVA (+ 1,5 million de francs) et la nouvelle taxe sur le tri des matériaux de construction (+ 0,6 million de francs).

Adéquation des locaux

En partie grâce aux adaptations évoquées ci-avant, les locaux universitaires du Mail rencontrent une satisfaction générale, aussi bien au niveau des enseignants qu'à celui des étudiants.

Le nouveau pôle de recherche en biologie nécessitera évidemment davantage de locaux, mais il bénéficie déjà de la disparition de l'institut de métallurgie structurale. Les autres unités d'enseignement et de recherche ne sont pas à l'étroit, ce d'autant plus que, dans la plupart des filières, le nombre des étudiants se réduit au fur et à mesure de l'avancement des études (échecs, etc.). Rappelons aussi que la microtechnique dispose de locaux en dehors du site du Mail.

A moyen terme, se posera le problème des salles pour ordinateurs.

Equipements

Dans l'ensemble, ils répondent assez bien aux besoins, avec toutefois certaines nuances. Le matériel courant pour les étudiants est calculé de manière assez juste (N.B.: dotation par tranches quadriennales), alors que l'équipement nécessaire à la recherche, souvent financé par des crédits externes (ex.: FNSRS), est généralement plus sophistiqué; il bénéficie essentiellement aux étudiants avancés.

Il convient aussi de souligner que les équipements deviennent de plus en plus complexes, ce qui pose un problème de maintenance; or, le recours à des spécialistes, internes ou externes, entraîne des coûts non négligeables.

2.6.5 Evolution de l'Université

Généralités

Les réformes introduites au niveau fédéral transforment le paysage universitaire. Les subventions ne sont désormais plus accordées au prorata des dépenses de chaque université, mais en tenant compte du nombre d'étudiants et du volume des recherches. Concurrence et complémentarité sont devenues les maîtres-mots. La Berne fédérale soutient des pôles de recherches qui impliquent des partenariats interuniversitaires, mais aussi intra-universitaires, et avec le monde économique. Tout cela implique des réorganisations internes et tout particulièrement le renforcement du rectorat; en effet, les décisions doivent souvent être prises à court terme, ce qui ne permet plus les larges consultations et négociations que l'on a connues par le passé.

Réorganisation

La vision classique du rectorat neuchâtelois était centrée sur un recteur assurant les liaisons avec les diverses autorités et sur un secrétaire général maîtrisant l'ensemble du secteur administratif; les deux vice-recteurs apparaissaient plutôt en retrait.

Aujourd'hui, le secrétaire général a ses propres dossiers et n'assume plus la coordination générale de tout le secteur opérationnel. Le recteur doit parer au plus pressé et ses tâches administratives l'empêchent de consacrer l'essentiel de son temps à la stratégie.

L'idée de base de la réforme consistera à confier des tâches plus précises aux vice-recteurs ou à de hauts fonctionnaires (direction administrative / financière / échanges / personnel). Le secteur de l'information a été sérieusement renforcé ces derniers mois, car il faut aussi mieux "vendre" notre Université à l'interne et à l'externe.

Divers travaux sont en cours. Le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles a commandé une expertise sur l'administration centrale de l'Université. Un autre groupe de travail réfléchit à la restructuration des divers organes de direction de l'Université et à une révision de la loi.

Nouveaux pôles de recherches nationaux (PRN)

La concurrence pour ces pôles a été extrêmement vive ces dix-huit derniers mois et dix projets ont finalement été retenus, émanant tous des facultés de sciences ou de médecine. Parmi eux, le projet de la professeure Martine Rahier (biologie) centré à Neuchâtel et trois autres projets auxquels notre Université est associée, donc quatre projets sur sept théoriquement possibles (N.B.: les trois autres concernaient la médecine).

La faculté des sciences connaît actuellement une forte expansion en biologie: 251 étudiants, 71 doctorants! Les "sciences de la vie" ont la cote, alors que les chimistes se font plus rares.

Le projet Rahier bénéficie déjà d'un soutien BENEFR (Fribourg: 50.000 francs; Berne: 100.000 francs). Le pôle de recherche lui permettra de multiplier par cinq ses crédits de recherches (notamment 14 millions de francs au FNRS sur quatre ans); les fonds de tiers ne représentent aujourd'hui que 15% du budget (contre 50% en microtechnique). L'appui fédéral englobe aussi un soutien à la gestion (coordination, comptable, secrétariat, information, etc.), au total 37 nouveaux postes pourront être créés.

L'échec en microtechnique a été fortement ressenti au niveau psychologique, mais il ne remet pas en cause les multiples partenariats (Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM), Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), etc.). Les perspectives ouvertes au projet Rahier sont bien plus importantes que les quelques appuis perdus en microtechnique. Les PRN ne sont d'ailleurs pas les seules formes de soutien apportées à la recherche.

Le niveau relativement bas des traitements universitaires neuchâtelois ne constitue pas un obstacle insurmontable à la création de groupes de recherches qualifiés en faculté des sciences; la qualité des équipes et des équipements à disposition peut compenser ce handicap; de plus, ces salaires restent attractifs pour la plupart des étrangers; quant aux Suisses, il n'est pas toujours facile d'obtenir au pays une chaire vacante dans son propre secteur d'activité.

Priorités de l'Université

Elles feront l'objet d'une information approfondie dans le cadre de la planification quadriennale. Le recteur souhaite mettre un accent tout particulier sur le renforcement de l'encadrement. Les priorités des facultés devraient être les suivantes:

- sciences: microtechnique, biologie (liée à la zoologie et la parasitologie), hydrologie;
- lettres: langues romanes, ethnologie, archéologie protohistorique;
- théologie: herméneutique;
- droit et sciences économiques: la tendance actuelle va dans le sens de la création de deux facultés distinctes, comme c'est déjà le cas partout ailleurs; l'apport réciproque des deux divisions apparaît de plus en plus limité. C'est avant tout le droit qui bénéficierait d'un tel divorce (ex.: davantage d'assistants).

Les priorités de la Division juridique ne sont pas définitives, mais plusieurs axes ont été évoqués: médiation/arbitrage, droit électronique, droit de la santé, psychologie du travail, droit du sport (collaboration avec l'Université de Lausanne et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne). En Division économique, le potentiel est plus diffus. L'institut de recherches économiques et régionales (IRER) cherche un second souffle. La solution irait peut-être dans la direction d'un institut de gestion publique, mais on se rapprocherait de la mission d'une Haute école spécialisée. Quant à la statistique, la collaboration avec l'Office fédéral de la statistique se consolide enfin, après de désagréables oppositions internes.

Collaboration avec les HES

Les relations ne sont pas particulièrement développées sauf pour quelques "*spin off*" (ex.: CAFI avec l'Ecole d'ingénieurs du Locle et Université) et divers enseignements communs.

Il importe avant tout d'éviter les "doublons", ce qui implique un effort de répartition des matières.

Le problème des passerelles et celui des équivalences ne sont pas vraiment réglés.

La sous-commission a eu l'impression que l'Université avait actuellement trop de problèmes internes à régler pour disposer du temps de réfléchir à ses relations avec les HES...

2.6.6. Traitement des motions et postulats attribués au Département de l'instruction publique et des affaires culturelles

La sous-commission sait gré au chef du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles de ne pas avoir recouru à la solution de facilité retenue par le Conseil d'Etat pour classer "en bloc" toute une série de motions et postulats "en souffrance" depuis de nombreuses années.

A la demande des commissaires, le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles a présenté un plan de traitement des propositions qui lui ont été attribuées. Il en ressort que toutes les plus anciennes feront l'objet d'un rapport en 2001. La sous-commission en prend acte, mais continuera à veiller attentivement au bon respect des droits démocratiques des députés.

2.6.7 Rapports du service de l'inspection des finances de l'Etat

La sous-commission a pris connaissance avec intérêt des quarante rapports du service de l'inspection des finances de l'Etat concernant le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles établis en l'an 2000. Ils appellent peu de remarques de la part des commissaires. Notons toutefois les deux points suivants:

- la définition de l'enveloppe budgétaire octroyée à l'Université et ses modalités d'application ne sont pas suffisamment précises;
- le crédit de 3,4 millions de francs octroyé pour le 150^e anniversaire de la République neuchâteloise a laissé un résultat brut d'exploitation de 727.000 francs qui a été réparti entre plusieurs bénéficiaires (y compris l'Etat pour 50%).

3. CONCLUSIONS

3.1. Généralités

La commission a souligné la nette amélioration des comptes de l'Etat puisque ceux-ci pourraient, sans certaines affectations supplémentaires, boucler à l'équilibre, voire avec un léger bénéfice. C'est la première fois depuis dix ans que notre canton se retrouve dans une situation aussi favorable. Ces prévisions dépassent d'ailleurs largement les chiffres du budget comme ceux de la planification financière.

La dette: tous les commissaires sont d'accords pour déclarer que si cette tendance se poursuit il faudra, dès que possible, commencer à rembourser la dette publique. Au surplus les commissaires ont des avis divergents sur la nécessité d'accorder des diminutions d'impôts ou d'accroître certaines missions sociales de l'Etat.

La commission insiste au surplus sur la nécessité de tendre à une réduction des investissements en période d'amélioration conjoncturelle. En outre, elle espère voir la courbe des subventions accordées s'infléchir vers une diminution après des années d'augmentations.

La commission relève en outre la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement et elle remercie le Conseil d'Etat et l'administration pour les efforts y relatifs. Elle ne peut qu'espérer que l'exercice 2001 permettra à l'Etat de Neuchâtel d'entrer dans la période des "chiffres noirs".

3.2. Vote et recommandation

Au terme de cette législature 1997-2001, la commission tient à remercier le Grand Conseil, le Conseil d'Etat et l'administration pour l'esprit toujours positif dans lequel ses travaux ont pu se dérouler durant ces quatre années.

Avec toutes les remarques, questions et suggestions émises dans ce rapport, la commission de gestion et des finances approuve aussi bien les comptes que la gestion du Conseil d'Etat. Elle se prononce à l'unanimité des 13 membres présents en faveur de l'adoption du décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2000.

La commission recommande donc au Grand Conseil d'approuver ledit décret et de donner décharge au Conseil d'Etat.

C'est à l'unanimité des 12 membres présents que la commission a accepté le présent rapport.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 12 mars 2001

Au nom de la commission
de gestion et des finances:

Le président,

P. GOLAY

Le rapporteur,

D. COTTIER

Décret
portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2000

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 9 février 2001, et de la commission de gestion et des finances,

décète:

Article premier Sont approuvés avec décharge au Conseil d'Etat, les comptes de l'exercice 2000, à savoir:

	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
<i>Compte de fonctionnement</i>		
Total des charges	1.404.956.766,04	
Total des revenus		1.392.611.405,14
Excédent de charges		12.345.360,90
<i>Compte des investissements</i>		
Total des dépenses	316.779.979,78	
Total des recettes		198.899.676,10
Investissements nets		117.880.303,68
Investissements nets	117.880.303,68	
Amortissements à charge du compte de fonctionnement		74.481.688,65
Solde reporté au bilan		43.398.615,03

Compte de variations de la fortune ou du découvert et bilan
au 31 décembre 2000, tels qu'ils figurent à la suite des comptes budgétaires de l'exercice 2000.

Art. 2 La gestion du Conseil d'Etat, durant l'exercice 2000, est approuvée.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

Les secrétaires,

ANNEXES

Annexe 1

Tableau de la participation des cantons à la HES-SO

Les chiffres mentionnés ci-après sont issus du budget 2000 de la HES-SO, accepté par le Comité stratégique au mois de décembre 1999.

Le tableau définitif ne sera connu qu'au mois de mars 2001, date du bouclage des comptes de la HES-SO et des décomptes analytiques des établissements.

Etablissement partenaire	Contribution cantonale	en %	Participation de la HES-SO	en %	Clearing
Fribourg	14.777.863.–	13,2	22.153.066.–	15,4	7.375.204.–
Genève	23.581.822.–	21,1	34.656.334.–	24,0	11.074.512.–
Jura	2.769.883.–	2,5	–.–	–.–	– 2.769.883.–
Neuchâtel	11.822.047.–	10,6	13.780.092.–	9,5	1.958.045.–
Valais	16.146.593.–	14,4	17.913.696.–	12,4	1.767.104.–
Vaud, y compris EHL et Changins	43.661.403.–	38,3	55.912.296.–	38,7	13.107.887.–
TOTAL	111.902.615.–		144.415.484.–		32.512.869.–

Ce tableau démontre que le clearing financier est favorable pour tous les cantons qui ont des écoles HES.

Seul le canton du Jura est payeur dans la mesure où il n'a aucune école sur son territoire. Il contribue cependant au financement de la HES-SO au travers du droit de co-décision, mais également par le financement (avantage de bien public) des étudiants jurassiens qui suivent une formation dans les écoles de la HES-SO.

Le clearing sera toujours favorable tant que l'alimentation de la réserve stratégique et les frais généraux de la HES-SO seront inférieurs aux subventions fédérales perçues par la HES-SO. Selon le budget 2000, la quote-part de cette affectation s'élève à 37,5% des subventions fédérales.

Il y a bien entendu des disparités dans ce tableau puisque le Valais et Neuchâtel reçoivent une part moins importante que ce qu'ils contribuent. L'influence du nombre des étudiants HEG de ces 2 cantons est négative dans la mesure où le montant forfaitaire versé par la HES-SO pour un étudiant HEG est de 18.000 francs environ. Les cantons payent 17.500 francs au titre d'avantage de bien public pour un ressortissant du canton payeur et 11.500 francs supplémentaire si cet étudiant étudie dans le canton payeur. Par exemple, Neuchâtel paiera 29.000 francs pour un étudiant neuchâtelois qui étudie à Ste-Hélène. Dès lors, Neuchâtel sera déficitaire de près de 10.000 francs.

Fribourg et Genève connaissent quant à eux une affluence plus forte dans les écoles d'ingénieurs et les écoles d'arts, dont les forfaits s'élèvent entre 40.000 francs et 50.000 francs par étudiants.

Une tentative de lissage de la contribution cantonale au titre de l'avantage de site pour les étudiants de type HEG avait été mise sur pied. Genève et Fribourg se voyaient ainsi pénalisés par rapport à la situation actuelle, et ce en faveur du Valais et des Vaudois. Pour Neuchâtel, l'écart était pratiquement insignifiant, car la structure neuchâteloise est proche de celle de la HES-SO.

Un autre élément intervient dans le financement par les cantons partenaires. C'est la question des étrangers. Le canton formateur reçoit les forfaits au même titre qu'un autre étudiant. L'avantage de site est payé par le canton formateur (11.500 francs), mais l'avantage de bien public n'est financé par personne. Ainsi, le coût de l'étudiant en question est noyé dans la masse globale à financer au titre d'avantage de bien public. Genève et Vaud (au travers de l'EHL) forment un grand nombre d'étrangers et sont ainsi "bénéficiaires" du principe de solidarité voulue par le Concordat HES-SO.

Annexe 2

Contributions intercantionales

Années	Tarif/étudiant	Nb d'étudiants neuchâtelois dans une autre Université suisse (moyenne SH et SE)	Nb d'étudiants confédérés à l'Université de NE (moyenne SH et SE)	Montant dû par les autres cantons	Montant payé par le canton de Neuchâtel pour ses ressortissants
1993	8.500.—	492	1032,5	8.776.250.—	4.182.000.—
1994	8.712,50	505,5	1137,5	9.910.468.—	4.404.168.—
1995	8.747,35	507,5	1149,5	10.055.078.—	4.439.280.—
1996	8.913,55	517,5	1175,5	10.477.878.—	4.612.762.—
1997	8.984,85	575,5	1197,5	10.759.357.—	5.170.781.—
1998	9.029,75	592	1219,5	11.011.780.—	5.345.612.—
¹ 1999	9.500.— 17.700.— 22.700.—	396,5 84 93,5	755 240 —	11.307.815.—	7.376.000.—
2000	9.500.— 19.467.— 30.467.—	399 79 93	747 240 —	11.540.069.—	8.099.189.—
2001	9.500.— 21.233.— 38.233.—				

¹ Nouvel accord intercantonal avec 3 tarifs différenciés: sciences morales, sciences exactes et naturelles, médecine

TABLE DES MATIERES

1.	COMPTES	2
1.1.	Partie générale	2
1.1.1.	<i>Compte de fonctionnement</i>	2
1.1.2.	<i>Compte des investissements</i>	3
1.1.3.	<i>Financement</i>	3
1.1.4.	<i>Appréciation de la commission</i>	3
1.2.	Examen de détail	6
1.2.1.	Autorités	6
1.2.2.	Département de la justice, de la santé et de la sécurité	6
1.2.2.1.	<i>Généralités</i>	6
1.2.2.2.	<i>Examen de détail</i>	8
	Division de la justice	8
	<i>Service de la justice</i>	8
	<i>Tribunal cantonal</i>	9
	<i>Services des poursuites et faillites</i>	9
	<i>Office du registre du commerce</i>	9
	<i>Service du registre foncier</i>	9
	<i>Service pénitentiaire – Etablissements de détention</i>	9
	Division de la santé	9
	<i>Service de la santé publique</i>	9
	Division de la sécurité	10
	<i>Police cantonale</i>	10
	<i>Service des automobiles et de la navigation (SCAN)</i>	11
	<i>Service des affaires militaires – Etabl. militaires exploit. et administration</i>	11
	<i>Service de la protection civile et du feu</i>	11
1.2.3.	Département des finances et des affaires sociales	12
	Compte de fonctionnement 2000	12
	Personnes morales	13
	Personnes physiques	13
	Personnel	14
	Amortissements	14
	Service de l'assurance-maladie	15
	Augmentation de la dette consolidée	15
	Fonds de compensation destiné à venir en aide aux communes	15
	Comptes des investissements	15
1.2.4.	Département de la gestion du territoire	15
1.2.4.1.	<i>Généralités</i>	15
1.2.4.2.	<i>Examen de détail</i>	16
	Secrétariat général	16
	Office des transports	16
	Service des ponts et chaussées – administration	16
	Service des ponts et chaussées – économie des eaux	16
	Service de la protection de l'environnement	17
	Service de l'énergie	17
	Service de l'aménagement du territoire	17

Service des mensurations cadastrales	18
Service des forêts	18
Service de la faune	18
Fonds d'aménagement du territoire	18
Fonds des mensurations officielles	18
Investissements	18
1.2.5. Département de l'économie publique	19
1.2.5.1. <i>Fonds de crise</i>	19
1.2.5.2. <i>Fonds de promotion de l'économie</i>	19
1.2.5.3. <i>Examen de détail</i>	20
Secrétariat général	20
Office de vérification en métrologie	20
Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)	20
Service des étrangers	20
Service de l'économie agricole	21
Service de la viticulture	21
Site de Cernier	21
1.2.6. Département de l'instruction publique et des affaires culturelles	21
1.2.6.1. <i>Généralités</i>	21
1.2.6.2. <i>Examen de détail</i>	22
Secrétariat général	22
Scolarité obligatoire	22
Formation des enseignants, secondaire 2 et informatique scolaire	23
Lycée Denis-de-Rougemont	23
ECOS	23
Formation professionnelle	24
Haute école neuchâteloise (HEN)	24
Service de l'enseignement universitaire	25
Université	25
Office médico-pédagogique	26
Affaires culturelles	26
Protection des monuments et des sites	26
PANESPO	26
Fonds d'encouragement aux études et à la formation professionnelle	26
Investissements	26
2. GESTION	27
2.1. Partie générale	27
2.1.1. Introduction	27
2.1.2. Autorités	27
2.1.3. Département de la justice, de la santé et de la sécurité	27
2.1.4. Département des finances et affaires sociales	28
2.1.5. Département de la gestion du territoire	28
2.1.6. Département de l'économie publique	28
2.1.7. Département de l'instruction publique et des affaires culturelles	29
2.1.8. Autres remarques	29
2.2. Département de la justice, de la santé et de la sécurité	29
2.2.1. Généralités	29
2.2.2. Domaine pénitentiaire	30

2.2.3.	Santé publique	30	
2.2.4.	Police cantonale	31	
2.3.	Département des finances et des affaires sociales	32	
2.3.1.	Séance de la sous-commission, le 25 septembre 2000	32	
	<i>Réorganisation du service des mineurs et des tutelles (SMT) et du service de l'action sociale (SAS)</i>		
2.3.2.	Séance de la sous-commission du 13 novembre 2000, à Neuchâtel	33	
	<i>Informations aux communes pour le budget 2001 – Mise en œuvre de la loi fiscale</i>		
2.3.3.	Séance de la sous-commission du 25 janvier 2001, à Neuchâtel	35	
	<i>Présentation du service médico-social Relations service des ressources humaines – Etat – syndicats</i>		
2.4.	Département de la gestion du territoire	37	
2.4.1.	Généralités	37	
2.4.2.	Visite du service de l'aménagement du territoire (SAT)	38	
2.4.3.	Etude du 11 ^e crédit routier	39	
2.4.4.	Visite des tunnels des Gorges du Seyon (H 20)	39	
2.4.5.	Création d'une section électromécanique aux ponts et chaussées	40	
2.4.6.	Visite du hangar forestier des Avants, du site du futur Centre forestier de la Gréville et du hangar forestier du Saut-du-Doubs	41	
2.4.7.	Visite de l'usine électrique du Châtelot	41	
2.4.8.	Assainissement de GANSA	42	
2.4.9.	Mariage ENSA – EEF	42	
2.5.	Département de l'économie publique	43	
2.5.1.	Observatoire cantonal	43	
2.5.2.	Service de l'économie agricole et Site de Cernier	44	
2.5.3.	Entreprise ETEL S.A., Môtiers	45	
2.5.4.	Entreprise MEDOS S.A., Le Locle	45	
2.5.5.	Contrôleur du marché cantonal de l'emploi	45	
2.5.6.	Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP), usine "La Nouvelle" (site Dubied) – Couvet	46	
2.5.7.	Service de l'asile et des réfugiés (SAR)	47	
2.5.8.	Service des étrangers	48	
2.6.	Département de l'instruction publique et des affaires culturelles	48	48
2.6.1.	Généralités	48	
2.6.2.	Scolarité obligatoire	49	
2.6.3.	Avenir du Conservatoire neuchâtelois	51	
2.6.4.	Nouveau complexe universitaire du Mail	53	
2.6.5.	Evolution de l'Université	54	
2.6.6.	Traitement des motions et postulats attribués au DIPAC	55	
2.6.7.	Rapports du service de l'inspection des finances de l'Etat de Neuchâtel	56	
3.	CONCLUSIONS	56	
3.1.	Généralités	56	
3.2.	Vote et recommandation	56	

Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2000.	58
Annexe 1: Tableau de la participation des cantons à la HES-SO	59
Annexe 2: Contributions intercantionales	60